

Haute Ecole Catholique du Luxembourg Blaise Pascal

Projet pédagogique social et culturel

2010-2011

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR INTEGRER LES OBJECTIFS GENERAUX ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR VISES AU TITRE 1ER DU DECRET DU 31 MARS 2004

En vue d'intégrer ces objectifs généraux et ces missions, la Haute Ecole a le souci, dans la limite des ressources financières qui lui sont allouées par la Communauté française, et en y consacrant la plus grande part de celles-ci, de mettre en œuvre les moyens suivants.

A. DESCRIPTION DES MOYENS LIES AUX OBJECTIFS GENERAUX

1. Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.

• Moyens pédagogiques

La Haute Ecole organise, dans la perspective chrétienne définie par le document " Mission de l'Ecole chrétienne " (2e édition 2007),

- une initiation à la philosophie et aux religions;
- une démarche de décodage critique de l'environnement économique, social, politique, culturel et institutionnel dans lesquels évoluent les étudiants ;
- l'utilisation de méthodes de travail développant chez les étudiants leur autonomie, leur faculté de travailler en équipe, leur ouverture, leur responsabilité et leur solidarité ;
- une réflexion sur les aspects éthiques de la profession à laquelle ils se préparent ;
- une sensibilisation à l'importance et à l'adoption d'attitudes et comportements visant à contribuer aux actions de développement durable.

• Moyens institutionnels

Les autorités de la Haute Ecole veillent, selon les termes du décret du 5 août 1995, à :

- garantir par les modalités organiques le caractère démocratique de l'élection des membres du Conseil des étudiants et des représentants de ceux-ci dans les différents organes où ils siègent ;
- confier au Conseil des étudiants la prise en charge de l'organisation de ces élections et des modalités de leur représentation à l'organe de gestion et aux différents conseils ;
- encourager la participation effective et responsable des représentants des étudiants aux Organe et Conseils, notamment par la communication systématique des documents utiles et en confiant à ceux-ci la mission de veiller à valoriser, dans le cadre des dispositions réglementaires, les compétences acquises au travers de la représentation étudiante ;
- dans la mesure du possible, mettre dans chaque implantation un local à la disposition du Conseil des étudiants et, le cas échéant, un local plus adapté pour les réunions de plus grande importance organisées par le Conseil des étudiants ;
- favoriser le développement de cercles d'étudiants et/ou de comités de fêtes ayant en charge la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, estudiantines.

2. Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs.

D'une façon générale, la Haute Ecole

- considère les étudiants dans leur globalité, en prenant en compte les dimensions physique, intellectuelle, sociale, culturelle, affective et relationnelle de leur personnalité ;
- fournit aux étudiants les clés d'accès aux informations et les aide à les utiliser de façon à ce qu'ils construisent leurs repères professionnels ;
- stimule les étudiants à prendre en charge leur formation de manière autonome et responsable, notamment en organisant la possibilité d'exercices d'entraînement personnel ;

- sensibilise à l'adoption de comportements rencontrant les objectifs de développement durable et encourage les actions initiées dans cette perspective.

Plus concrètement, la Haute Ecole

- intègre activement les étudiants dans une réflexion pédagogique : ouverture à la discussion, à l'écoute, à l'échange, à la réflexion, dans le respect des avis des autres, souci de la justification des choix des démarches pédagogiques, participation des étudiants dans la gestion du cours et des évaluations ;
- souscrit à des règles de bonne conduite qui visent le respect de chacun et le bon déroulement des activités d'enseignement et de la vie commune ;
- met en œuvre des pratiques d'évaluation formative ;
- communique les objectifs et le contenu des cours organisés, du système d'évaluation pratiqué suivant les modalités du règlement des études de la section concernée ;
- valorise l'apport des étudiants dans la construction de leur savoir : le travail personnel, le travail en groupe, la recherche en bibliothèque et sur le net, le travail en médiathèque, dans une perspective critique, sont dès lors favorisés et font partie intégrante de la formation ;
- développe, selon les opportunités, l'apprentissage par projets, par situations-problèmes : méthodologies suscitant la curiosité, développant le sens critique et encourageant la prise de responsabilités ;
- soutient, dans la même perspective, les initiatives des enseignants et des étudiants : organisation d'activités de découverte à l'extérieur des implantations de la Haute Ecole, invitation d'acteurs du monde socio-économique, professionnel, scientifique et artistique, partenariats sous diverses formes ;
- permet la consultation pour les étudiants des documents d'évaluation, rapports de stage, copies d'examens ou d'interrogations.

3. Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun.

Outre les moyens définis sous l'objectif 2, cet objectif est réalisé par :

- la recherche de sens et l'éveil de la personnalité ;
- la formation à l'analyse critique de notre société ;
- le souci de proposer aux étudiants dans tous les programmes de formation des enseignements susceptibles de permettre l'intégration par les étudiants du patrimoine culturel au sens le plus large du terme y compris dans sa dimension historique et de mettre en lumière les processus de création, de recherche et de découverte de l'humanité ;
- l'organisation d'activités favorisant l'ouverture à toutes les formes de cultures et de publics ;
- l'autonomie et la responsabilité ;
- le respect et l'écoute des personnes ;
- l'intégration d'un projet personnel et d'un projet professionnel ;
- un accompagnement à l'intention des étudiants en difficulté.

4. Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale.

Les formations assurées dans les hautes écoles visent à former des professionnels de haut niveau. La formation scientifique est en prise directe non seulement avec la recherche la plus récente, mais aussi avec la pratique professionnelle dans une logique d'intégration de la théorie et de la pratique.

- La Haute Ecole veille à assurer une formation qui place les référents éthiques au cœur de l'action.
- La Haute Ecole incite les enseignants à s'interpeller mutuellement sur leurs programmes et contenus d'enseignement afin de stimuler continuellement l'articulation théorie-pratique.
- La Haute Ecole s'informe systématiquement de l'évolution des métiers et adapte les programmes de formation en fonction de ces nouveautés, qui sont le fait des instances publiques, des milieux scientifiques, professionnels et d'expertise.
- Dans ses programmes de formation, elle veille à intégrer les approches générales, à vocation technique et spécialisée.

- Les stages constituent une partie essentielle de la formation dans un enseignement supérieur axé sur l’alternance et l’articulation entre théorie et pratique. Ils permettent à l’étudiant d’être en contact avec la réalité professionnelle. Ces stages sont systématiquement préparés et leurs objectifs clairement définis. Ils doivent permettre à l’étudiant de préciser son projet personnel et de définir les moyens utiles à sa réalisation avec l’appui des formateurs.
- Le travail de fin d’études axé sur la pratique professionnelle permet à l’étudiant de faire la preuve de ses capacités de recherche, d’initiative, de réflexion et de faire état de ses acquis théoriques et pratiques.
- La Haute Ecole établit des relations suivies avec les milieux professionnels visés par les formations et constitue avec eux des réseaux dynamiques et durables de nature à alimenter la réflexion quant à l’actualité des formations. Les contacts entre étudiants, jeunes diplômés, anciens et professionnels s’en trouvent facilités.
- La Haute Ecole insère dans ses contenus de cours les pratiques en usage dans les entreprises, institutions et organismes pour lesquels elle forme les étudiants et met à la disposition de ceux-ci les supports et dispositifs techniques correspondant à ces pratiques. Pour les cas très particuliers, elle noue des collaborations avec des tiers, par exemple des centres de compétence, de sorte que les étudiants puissent être confrontés avec un maximum de situations professionnelles, mêmes les plus pointues.
- La Haute Ecole observe attentivement les évolutions liées à l’enseignement secondaire, tant factuelles que politiques et pédagogiques, pour se préparer au mieux à accueillir les nouvelles générations de rhétoriciens. Elle analyse continuellement l’hétérogénéité des publics qu’elle reçoit et s’efforce de s’y adapter. Elle adhère au projet d’émancipation sociale par la formation qui, selon elle, implique un effort constant d’amélioration des formations en vue de l’excellence personnelle, professionnelle et citoyenne.

5. Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants des aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continuée tout au long de la vie.

Outre les moyens développés sous l’objectif 2, la Haute Ecole a le souci :

- de favoriser l’acquisition par les étudiants des capacités d’adaptation, de remise en question, de réflexivité, d’analyse des besoins, d’analyse critique, de recherche personnelle... ;
- et de développer ainsi la capacité d’auto formation dans un monde où les connaissances sont en constant renouvellement ;
- d’aider les étudiants à distinguer les principes fondamentaux des pratiques changeantes ;
- d’encourager la formation continuée de ses propres formateurs et de la mettre en valeur.

6. Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d’ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales.

Outre les éléments développés au chapitre 6 du P.P.S.C., la Haute Ecole développe une politique volontariste de participation aux programmes de mobilité tant des étudiants que des enseignants avec les autres Communautés belges, les pays de l’Union européenne ou de l’ensemble du monde. Elle soutient les projets personnels des étudiants et des enseignants dans ce domaine, notamment via des ressources financières.

Elle encourage la participation à des activités de recherche et/ou de création dans leur discipline.

Elle entre en contact avec des institutions d’enseignement supérieur intercommunautaires et étrangères afin de créer des filières performantes permettant à ses diplômés de poursuivre éventuellement d’autres formations (masters...). Selon les opportunités, elle conçoit elle-même des programmes de collaboration originaux avec des partenaires belges, européens et hors Europe.

B. DESCRIPTION DES MOYENS LIES AUX MISSIONS DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour rappel, ces missions complémentaires sont :

- offrir une formation initiale et continuée de haute qualité, selon ses habilitations, et certifier ainsi les compétences et savoirs acquis par les diplômés de la Haute Ecole ;
- participer à des activités de recherche et/ou de création dans leur discipline ;
- assurer des services à la collectivité, notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

Les moyens dévolus pour ces missions sont en partie décrits dans le paragraphe ci-dessus : « description des moyens liés aux objectifs généraux » - en partie décrits ci-dessous, principalement dans les chapitres 2, 3, 8, 9 et 10.

Ajoutons encore que la Haute Ecole

- organise et anime entre autres les services suivants :
 - Centres de documentation et bibliothèques,
 - Secrétariat académique,
 - Secrétariat d'accueil,
 - Service 'Communication' et promotion,
 - Service financier et comptable,
 - Service 'Informatique',
 - Service juridique,
 - Service pédagogique,
 - Secrétariat du personnel,
 - Service 'Qualité',
 - Service 'Relations internationales',
 - Service social,
 - Service technique,
 - Service de recherche appliquée et de développement,
 - Service 'Statistiques',

- réserve aux étudiants :
 - des salles de convivialité,
 - des locaux d'informatique.

CHAPITRE 2

DEFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ECOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITE DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

A. DEFINITION DES MISSIONS

Conformément au Décret du 31 mars 2004, les missions des hautes écoles sont la formation initiale et continuée, la recherche appliquée et les services à la collectivité. La Haute Ecole entend les définir de la façon suivante :

1. La formation initiale

La Haute Ecole considère la formation initiale comme sa mission prioritaire. Elle est soumise à la législation en vigueur et est diplômante. Elle vise l'insertion professionnelle, le plus souvent dans un éventail de professions déterminées. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- acquérir et/ou développer des compétences (tant générales que spécifiques), des aptitudes et des savoirs en vue d'assurer l'insertion dans la vie sociale et l'exercice d'un métier,
- préparer à des ensembles de professions déterminées,
- préparer à entrer dans un processus de formation continue,
- développer les aptitudes à faire évoluer la profession ainsi que l'esprit d'innovation.

Dans la plupart des catégories, les formations initiales débouchent sur la possibilité de poursuivre, au sein de la Haute Ecole, des formations complémentaires : masters, spécialisations, dont le diplôme est reconnu par la Communauté française et/ou des institutions d'enseignement supérieur européennes.

L'éventail des formations organisées par la Haute Ecole figure en annexe du Règlement des Etudes.

2. La formation continuée

Elle est tantôt organisée par la Haute École de sa propre autorité tantôt co-organisée, dans le cadre d'organismes réglementés en dehors de la Haute École (formation continue des enseignants, CAPAES, FOREM...). Elle ne fait pas nécessairement l'objet de certifications délivrées par la Communauté française.

Elle a pour objectifs essentiels l'actualisation, l'approfondissement ou la réorientation dans des domaines appartenant à la formation initiale et s'adresse à un large public, dont les enseignants eux-mêmes, mais plus spécialement aux professionnels issus des formations de base. Elle s'inscrit dans une perspective de formation tout au long de la carrière.

Elle est financée éventuellement en tout ou en partie par les bénéficiaires.

3. La recherche appliquée

La Haute Ecole encourage la recherche appliquée, conformément à ses critères de scientificité, à plusieurs niveaux :

- par une pédagogie spécifique et un esprit de recherche propre à la formation,
- par toutes les activités engageant enseignants et étudiants dans un processus d'autoformation,
- par des objets de recherche innovants,
- par les problématiques posées tant par la société et le monde professionnel que par la formation initiale et continuée.

Ainsi la Haute Ecole favorise l'intégration de cette mission dans la charge des enseignants et dans les limites du statut.

Généralement effectuée en équipe, la recherche appliquée est susceptible d'accroître la cohésion entre les membres du personnel et les étudiants.

Elle mobilise les compétences scientifiques particulières et les centres d'intérêt des membres de la Haute Ecole. Elle rejoint les opportunités de l'environnement politique, économique, social et scientifique. Elle privilégie les thématiques actuelles.

4. Le service à la société

Le haut professionnalisme des diplômés, la formation continuée et la recherche appliquée sont par eux-mêmes des services à la société. Plus spécifiquement, la Haute Ecole peut proposer son personnel, ses locaux et ses équipements pour rencontrer les besoins ponctuels ou réguliers de son environnement social. Elle peut favoriser aussi la publication de travaux et la diffusion de certaines réalisations techniques.

Par ailleurs, certaines activités d'enseignement (principalement les stages et les travaux pratiques d'étudiants...) constituent par elles-mêmes des services à la société.

En outre, la Haute Ecole soutient, dans la mesure de ses moyens, des initiatives relatives à des collaborations avec des organismes centrés sur des problématiques sociétales et humanitaires (promotion de la culture, injustices sociales, relations Nord / Sud ...) et cherche à répondre positivement à leurs sollicitations éventuelles. Ainsi encore, la HE met son potentiel de formation et de recherche à la disposition du monde social, économique et culturel. Par ces collaborations, elle s'affirme comme pôle de développement régional.

B. ARTICULATION DES MISSIONS ENTRE ELLES

Considérant la formation initiale comme prioritaire, la Haute Ecole articule ses autres missions avec un maximum de cohérence : leur développement nourrit et tout à la fois soutient la formation initiale. Elles contribuent à la valorisation des acteurs et de leurs activités par leurs contacts avec le monde socio-professionnel et scientifique.

C. DISPONIBILITE DES ACTEURS

Les autorités de la Haute Ecole sont les gestionnaires de ces différentes missions, en suscitent l'émergence et veillent à leur intégration. Les enseignants et autres catégories de personnel peuvent être sollicités pour prendre en charge certains volets de ces missions, ou s'y proposer, dans la mesure de leur disponibilité, en concertation avec eux et ce, dans le cadre de leur statut.

CHAPITRE 3

DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET DE TYPE LONG DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

A. GENERALITES

L'enseignement supérieur dispensé par la Haute Ecole se caractérise généralement par :

- la finalité professionnalisante de ses activités avec des perspectives éventuelles de passerelles ;
- le partenariat avec des institutions d'enseignement belges et étrangères de différents niveaux, ainsi qu'avec les milieux socio-économiques et socio-professionnels,
- l'intégration des exigences de la profession par différents moyens, à savoir : stages, pratique réflexive, travail de fin d'études, intervention d'experts.

Plus précisément, l'enseignement supérieur intègre la théorie et la pratique.

- Les contenus des cours théoriques sont étroitement articulés à la pratique et se justifient par la finalité des formations.
- Les programmes des formations accordent une large place aux activités pratiques ou en laboratoires. Dans la mesure de ses moyens, la Haute Ecole prévoit un encadrement plus important pour ces activités pratiques.

L'enseignement supérieur vise à l'efficacité sur le terrain de chacune des professions concernées.

- La pédagogie accorde une large place au contact avec la réalité professionnelle. C'est ainsi que les stages en milieu professionnel constituent un élément important des programmes.
- Les contenus de cours visent l'acquisition d'outils, de pratiques et de niveaux d'exigence en usage dans les milieux professionnels ou explicitement reconnus par eux, recommandés par les milieux scientifiques ou exigés par les instances publiques.
- Les stages s'articulent avec une formation générale et scientifique de haut niveau. En associant les bases théoriques et pratiques, l'enseignement vise à fournir à ses diplômés les compétences nécessaires à l'exercice des professions concernées tout en leur proposant un cadre de référence dans lequel situer leur action et des outils d'analyse théorique, éthique et déontologique permettant d'en percevoir la signification et de guider leur intervention.
- Les stages sont encadrés par des enseignants spécialisés et par des maîtres de stage, en étroite collaboration avec la Haute Ecole.
- Les autorités de la Haute Ecole veillent à intégrer dans leur personnel des professionnels expérimentés et spécialisés dans certains domaines de la formation.

L'enseignement supérieur se donne aussi pour objectif de mener en permanence une réflexion sur ses propres pratiques et démarches.

- La réalisation d'un travail de fin d'études d'une certaine ampleur, obligatoire pour tous les étudiants, permet de concevoir un outil professionnel, alliant maîtrise des notions théoriques et application de celles-ci, tout en affinant un regard critique sur l'ensemble de la démarche.
- L'intégration d'activités de recherche dans la formation de base vise à former des acteurs plus performants soucieux d'actualiser leurs savoirs.

L'enseignement est attentif à l'évolution des professions.

- La Haute Ecole veille à assurer à son personnel et ses étudiants des contacts avec les milieux professionnels ; entre autres, par l'organisation de colloques, de visites d'entreprises, de conférences, d'ateliers de recherche ou d'orientation, de séminaires, d'exercices conduits conjointement avec des professionnels, par la participation à des concours et à des groupes d'experts.
- Elle promeut la formation continue tout au long de la vie professionnelle de son personnel.

L'enseignement assure autant que possible une pédagogie participative et de proximité.

- Autant que possible, les groupes sont d'une taille telle que le suivi attentif des étudiants s'en trouve favorisé.

- Les enseignants sont encouragés à développer des pratiques pédagogiques qui prennent en compte la variété des publics d'étudiants, leurs potentialités et difficultés.

B. SPECIFICITES DU TYPE COURT ET DU TYPE LONG

L'enseignement supérieur de type court se caractérise par l'organisation de la formation en un cycle unique, d'une durée de trois ans, ponctuée de stages d'une durée totale d'au moins quatorze semaines.

L'enseignement supérieur de type long se caractérise par l'organisation de la formation en deux cycles d'une durée de cinq ans. La formation intègre deux dimensions, l'une conceptuelle et l'autre opérationnelle.

L'enseignement supérieur de type long participe à l'évolution des professions, de la recherche appliquée, au développement et à l'innovation.

Il organise ses activités de manière à ce que chaque étudiant développe une capacité d'abstraction appliquée à la résolution de problèmes concrets pour ainsi exploiter les résultats de recherches fondamentales. Il combinera la maîtrise des compétences opérationnelles relevant des spécialités avec celles des compétences comportementales liées aux qualités humaines et sociales.

CHAPITRE 4

DEFINITION DES SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT LIEES AU CARACTERE DE LA HAUTE ECOLE ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MAINTENIR CES SPECIFICITES

L'enseignement catholique propose un projet éducatif et pédagogique inspiré par des valeurs chrétiennes, auquel adhère la Haute Ecole.

- La Haute Ecole contribue à développer la personnalité de l'étudiant.
- Elle éveille la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité, qu'elles soient corporelles, intellectuelles, affectives, sociales ou spirituelles. Elle le fait en mettant chacun en rapport avec les œuvres de la culture : artistiques, littéraires, scientifiques et techniques.
- Elle vise également à former le citoyen de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde dans une société démocratique, fondée sur le respect des droits de l'homme. Pour que les étudiants deviennent des acteurs de la vie sociale, soucieux de justice et de paix, la haute école développe en son sein des pratiques démocratiques et qui valorisent l'humain. De cette manière, elle les prépare à prendre part à la vie collective, dans ses dimensions associatives et politiques.
- Elle veut enfin assurer le développement des aptitudes nécessaires à l'insertion dans une vie économique et professionnelle au service de la personne et de la société. Elle ouvre ainsi la possibilité d'exercer une activité valorisante et épanouissante au sein du monde du travail : elle promeut le plaisir de l'exercice du métier. Elle fait de ceux qui s'adressent à elle des acteurs responsables, efficaces et créatifs dans une vie économique en constante évolution.

Ces objectifs sont communs à toute la communauté scolaire. Chacun, selon sa responsabilité, concourt au même but. Il y apporte ses propres compétences et respecte les compétences des autres.

La Haute Ecole est soucieuse de l'éducation aux valeurs. A ce titre, elle promeut dans sa démarche éducative des valeurs chrétiennes qui sont aussi le bien commun de l'humanité: le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, la liberté, le sens du pardon, le don et le respect de soi, la qualité de la relation interpersonnelle, la solidarité responsable, l'intériorité, la créativité.

Cette tâche s'effectue dans l'activité même d'enseigner, car là où se construisent les savoirs et les savoir-faire se forment l'esprit et le sens de la vie. Les valeurs humaines et chrétiennes trouvent encore leur forme concrète dans l'organisation académique et dans la façon de vivre les relations entre les personnes.

La Haute Ecole accueille volontiers ceux qui se présentent à elle; elle leur fait connaître son projet. Elle les traite dans le plus grand respect de leur liberté de conscience.

CHAPITRE 5

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC

A. POUR PROMOUVOIR LA REUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC, LA HAUTE ÉCOLE PRIVILEGIE LES AXES SUIVANTS :

- le suivi de l'étudiant tout au long de l'année, tant sur le plan pédagogique que sur le plan psychosocial ;
- la remédiation à partir des déficiences observées et de leurs causes ;
- la veille des innovations et recherches pédagogiques susceptibles de nourrir la réflexion pédagogique.

B. LES TROIS AXES CI-AVANT SE DECLINENT EN UNE GRANDE VARIETE DE MOYENS :

• l'orientation :

- en informant sur les compétences qui seront développées au cours de la formation,
- en affinant les représentations que les étudiants se font sur les métiers auxquels les formations donnent accès,
- en aidant à une réorientation par un accompagnement de l'étudiant dans son projet professionnel et dans l'analyse de ses résultats, ainsi que par la valorisation des activités d'enseignement réussies.

• les pratiques pédagogiques :

- en informant sur les modalités d'évaluation ; entre autres, la communication d'indications méthodologiques sur la manière la plus adéquate d'acquérir et d'assimiler les savoirs et savoir-faire abordés dans les différentes activités d'enseignement est assurée aux étudiants ;
- en pratiquant des évaluations formatives permettant de s'interroger sur l'enseignement et les apprentissages individuels ;
- en stimulant l'acquisition de méthodes de travail (analyse, synthèse, mémorisation, planification...);
- en veillant au dépistage précoce des lacunes, entre autres, par le développement de l'évaluation formative et en responsabilisant les étudiants en matière d'auto-évaluation et d'auto-remédiation ;
- en soutenant la réflexion pédagogique au sein des équipes d'enseignants et permettre ainsi l'amélioration des dispositifs d'enseignement ;
- en pratiquant une pédagogie différenciée soucieuse des styles d'apprentissages des étudiants ;
- en veillant à assurer la cohérence du système de formation ;
- en organisant des cours de remédiation et de monitorat personnalisés ;
- en encourageant l'apprentissage responsable, actif et coopératif.

• l'organisation du Service d'Aide à la Réussite, tel que prévu par le Décret du 18 juillet 2008 :

La Haute Ecole organise notamment :

- un service d'aide aux méthodes de travail,
- des pratiques de remédiation,
- des journées propédeutiques,
- une guidance pédagogique.

En ce qui concerne plus particulièrement le tutorat, la Haute Ecole veille à encourager la participation effective et responsable des étudiants tuteurs en cherchant à valoriser concrètement leur engagement au sein de leur formation.

• l'accompagnement psychosocial :

- en étant à l'écoute, dans tous les services de la Haute Ecole, des difficultés que rencontrent les étudiants ;
- en orientant les étudiants vers des services extérieurs appropriés (à ajouter) ;
- en mettant en confiance l'étudiant via une guidance pédagogique et sociale ;
- en valorisant les potentialités de l'étudiant et ses acquis ;

- en encourageant l'indépendance et l'autonomie dans le travail ;
 - en incitant au développement d'un sentiment d'appartenance, en soutenant l'organisation de diverses activités susceptibles d'y contribuer.
- **l'organisation des études :**
 - en prévoyant un régime de dispenses et des épreuves partielles certificatives ;
 - en assurant la transparence entre l'évaluation, les objectifs de cours et le règlement des études et des examens ;
 - en proposant au besoin et dans le respect de la législation en vigueur les formules de modularisation ou d'étalement d'années d'études.

Les différentes actions sont mises en œuvre selon des modalités, structures et moyens humains propres à chaque formation.

CHAPITRE 6

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA MOBILITE ETUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR BELGES ET ETRANGERS

Les contacts établis avec d'autres systèmes de formation, de pratiques professionnelles et d'autres cultures et systèmes de valeurs enrichissent la formation et le développement professionnel. Les formules de mobilité offrent de réelles perspectives de formation tout au long de la vie. C'est pourquoi la Haute Ecole encourage dans la mesure de ses moyens la politique de mobilité nationale et internationale.

A cette fin, la Haute École :

- reconnaît et valorise via la coordination pédagogique la formation acquise par les étudiants dans d'autres institutions belges et étrangères et ce, dans les limites de la législation existante ;
- met en place et anime un service 'relations internationales', constitué d'une coordination et d'au moins un responsable par implantation.

Dans le respect de la législation en vigueur et des dispositions pratiques prévues au Règlement des études, ce service est entre autres chargé de :

- l'information aux étudiants et aux membres du personnel sur les programmes et conventions concernant la mobilité étudiante et enseignante et sur les conditions d'accès à ces échanges et collaborations ;
- la poursuite et si possible le développement des actions déjà entreprises dans le cadre de programmes ou de conventions bilatérales belges, européens ou hors Europe d'échanges d'étudiants et de professeurs ;
- la prospection et la veille, notamment informatique, en vue de découvrir, dans et hors de l'UE, des projets susceptibles d'intéresser les départements ;
- la gestion administrative, l'organisation et le suivi de la mobilité étudiante et enseignante dans le cadre de programmes d'échanges reconnus par les autorités compétentes ;
- la gestion financière des projets et des mobilités, en collaboration avec le service financier de la Haute Ecole et les responsables des projets, ainsi que la répartition équitable des fonds européens entre les départements ;
- la coordination de la mise à jour annuelle des crédits pour les différentes formations ;
- l'information et la prospection sur les passerelles possibles vers les études de 'master' tant en Belgique qu'à l'étranger ;
- et, au besoin, la mise à disposition de locaux pour l'organisation d'un enseignement supérieur de second cycle.
- l'évaluation des mobilités des étudiants et des membres du personnel.

Au-delà des objectifs spécifiques de sa politique de mobilité, la Haute Ecole est attentive aux apports suivants :

- une visibilité plus grande de la Haute Ecole aux niveaux national et international ;
- la reconnaissance officielle : charte universitaire Erasmus, label qualité ECTS, supplément au diplôme.

CHAPITRE 7

DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE ET DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DES AUTORITES DE LA HE.

L'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute Ecole repose sur trois principes fondamentaux :

Intégration : construction d'une institution commune, par un mode de gouvernance

- articulant des fonctions et des services généraux avec des fonctions et des services locaux ;
- favorisant un sentiment d'appartenance à cette institution.

Subsidiarité : les décisions se prennent au plus près des personnes concernées par leur application, c'est-à-dire au niveau local (l'implantation, le département, la section). Sont prises à un niveau plus général (catégorie, haute école) les décisions pour lesquelles il y a obligation ou intérêt à les prendre à ce niveau. Chaque implantation garde donc sa culture et son organisation spécifiques.

Solidarité : notamment par la mutualisation des ressources humaines et financières, en veillant à ce que l'intérêt général des étudiants et des membres du personnel prime sur l'intérêt particulier.

A. MODALITES D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE

La Haute Ecole est dotée des organes de participation suivants :

- Organe de gestion,
- Conseil pédagogique,
- Conseils de catégorie,
- Conseils de département,
- Conseil social,
- Conseil des étudiants.

La participation des acteurs de la communauté éducative de la Haute Ecole est organisée en conformité avec le décret du 5 août 1995, décrite dans le règlement organique de la Haute Ecole. La Haute Ecole fait le choix d'une représentation significative des membres du personnel et des étudiants.

La participation aux réunions – selon un planning établi – est valorisée dans le calcul de la charge de travail des délégués du personnel, de façon équitable selon les moyens disponibles.

Selon le principe de subsidiarité, la Haute Ecole veille à mettre en place toute autre structure qu'elle juge opportune pour favoriser une meilleure gestion des projets, permettre d'entendre l'avis des acteurs de la communauté éducative... ; c'est pourquoi sont organisés notamment : des conseils de section, des conseils d'implantation, des cellules de délégués de cours, des conseils d'année...

Dans un souci d'une participation responsable des acteurs, la Haute Ecole veille à reconnaître, utiliser et développer au mieux les compétences de chacun.

B. MODALITES D'ORGANISATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DECISIONS DE LA HAUTE ECOLE.

Selon les principes d'intégration et de solidarité, étant donné le nombre des implantations de la Haute Ecole et leur localisation géographique, la Haute Ecole veille à optimiser la communication des informations et des décisions prises et a le souci d'une communication équitable, large; tout en reconnaissant l'importance des échanges interpersonnels, elle met en place un réseau organisé d'information et de communication efficace :

- **les canaux d'information matériels :**
 - l'affichage aux valves,
 - la transmission de notes dans les casiers individuels des enseignants et dans les casiers des représentants des étudiants,
 - les rapports de réunions,
 - les rapports d'activités,
 - l'édition d'une revue interne,
 - la mise à disposition pour chaque étudiant du projet pédagogique, social et culturel, du règlement des études, du règlement des examens, de l'organigramme de la Haute Ecole et du règlement interne,
 - l'agenda,

- **les canaux de communication électronique :**
 - les plateformes,
 - les sites web,
 - les messageries électroniques professionnelles,
 - le réseau informatique,
 - les séances supplémentaires d'informations selon les nécessités.

CHAPITRE 8

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTEGRER LA HAUTE ECOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE

A. DANS CHACUNE DE SES IMPLANTATIONS, LA HAUTE ECOLE S'INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL AU TRAVERS DE TOUS LES ASPECTS DE SON VECU, NOTAMMENT

- en associant les compétences issues du monde social, économique et culturel au sein du Pouvoir organisateur, à des jurys d'examens, aux défenses des travaux de fin d'études et à des activités d'enseignement ;
- en organisant des stages pratiqués en milieu professionnel ;
- en favorisant la découverte du monde économique, social et culturel par les étudiants en organisant des visites d'entreprises et d'institutions et tout contact utile avec des personnes de terrain ;
- en proposant ses services au monde économique, social et culturel, en matière de recherche appliquée, de formation continuée et d'élaboration de produits à des fins pédagogiques ;
- en favorisant la conclusion de partenariats avec le monde économique, social et culturel ;
- en encourageant les membres de la communauté éducative à organiser selon ses moyens, des activités socioculturelles, scientifiques (colloques, conférences, séminaires, formation continuée...) et sportives ;
- en entretenant, par le biais des implantations, selon des modalités qui leur sont propres, des contacts avec leurs diplômés et des responsables d'institutions ou d'entreprises en vue, entre autres, de faciliter la recherche d'un emploi.

B. LA HAUTE ECOLE VEILLE AUSSI A ENCOURAGER TOUTE INITIATIVE VISANT A DONNER UNE DIMENSION INTERNATIONALE ET PLUS PARTICULIEREMENT EUROPEENNE A SES FORMATIONS, NOTAMMENT

- en intégrant dans les programmes de cours et dans les contenus des activités d'enseignement la dimension internationale,
- en appuyant la création de dispositifs de formation à l'étranger,
- en participant à des activités citoyennes à l'étranger,
- en organisant des stages à l'étranger,
- en participant à des activités de recherche à l'étranger,
- en accueillant des professeurs et des conférenciers étrangers.

C. PAR AILLEURS, ET PLUS PARTICULIEREMENT, LA HAUTE ECOLE

- est affiliée à la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique, y noue des contacts et initie des collaborations,
- a conclu un accord cadre avec le Pôle Louvain,
- et entretient des contacts et développe des partenariats avec des institutions d'enseignement et d'autres établissements scolaires.

CHAPITRE 9

DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE DE LA QUALITE AU SEIN DE LA HAUTE ECOLE

A. ORIENTATIONS

La Haute Ecole a le souci d'une amélioration constante de la qualité, non seulement en fonction des directives du Gouvernement de la Communauté française, mais surtout parce qu'elle estime cette démarche essentielle dans son existence et sa croissance. C'est pourquoi, la Haute Ecole

- agit plutôt dans la perspective d'une dynamique de progrès que d'un contrôle normatif ;
- recherche la qualité tant au niveau de l'enseignement, de la recherche et des services qu'au niveau de son fonctionnement et de son organisation ;
- fonde son action non seulement en concertation avec les acteurs concernés, mais aussi sur des critères concertés et reconnus par les milieux académiques, socio-économiques et culturels ;
- sensibilise les acteurs à l'utilité d'une évaluation de la qualité, les encourage à une évaluation régulière de leur propre pratique en vue de l'améliorer ;
- implique tous les membres du personnel dans cette démarche, ainsi que les actuels et anciens étudiants et le monde professionnel ;
- prend en compte la culture de qualité propre à chaque département ;
- organise la démarche 'qualité' dans la transparence et le respect de chaque personne.

B. MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre des activités d'enseignement, le contrôle de la qualité passe principalement par l'évaluation continue des objectifs et processus de formation ainsi que des acquis des étudiants. Ces informations immédiates permettent aux enseignants de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé, de procéder aux régulations nécessaires et de progresser vers l'excellence.

Afin d'accompagner la démarche 'qualité' et d'en assurer la cohérence, les autorités de la Haute Ecole disposent d'un service « qualité » chargé, en collaboration avec le collège de direction, de coordonner, d'organiser méthodiquement, de dynamiser les initiatives et les actions entreprises et à entreprendre. Ce service est composé de coordinateurs 'qualité' locaux (un par implantation) et d'une coordination centrale. Ces différentes fonctions sont prises en compte dans la charge du membre du personnel.

L'évaluation de la qualité se déroule selon un processus en boucle :

- choix du niveau d'intervention,
- orientation(s) de l'évaluation,
- construction d'indicateurs valides et recueil de données,
- analyse et interprétation des résultats,
- plans d'actions ou recommandations,
- accompagnement des différents acteurs.

CHAPITRE 10

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA HAUTE ECOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE AU SEIN D'UNE CATEGORIE D'ENSEIGNEMENT OU ENTRE LES CATEGORIES D'ENSEIGNEMENT DISPENSE PAR LA HAUTE ECOLE

La Haute Ecole entend par “ interdisciplinarité ” l’ensemble des pratiques conduisant à la mise en œuvre de plusieurs disciplines en interaction pour la résolution d’un problème ou la constitution d’un savoir particulier. Compte tenu de la complexité croissante des phénomènes sociaux, économiques, techniques et culturels nécessitant le développement d’une démarche interdisciplinaire, la Haute Ecole veille, dans la mesure de ses moyens, à favoriser entre autres :

- l’organisation et prise en charge de certaines activités d’enseignement par deux ou plusieurs professeurs (praticiens ou théoriciens), de disciplines, de sections et/ou de catégories différentes ou par des enseignants exerçant dans des niveaux d’enseignement différents ;
- l’organisation de colloques autour de thèmes communs favorisant les collaborations entre différentes sections ou catégories ;
- l’organisation de modules de remédiation pour des groupes d’étudiants issus de catégories différentes ;
- la réalisation de travaux de fin d’études (T.F.E.) de type interdisciplinaire sous la direction de promoteurs issus de cours ou de catégories différentes ;
- la formation continuée sur base de collaborations interdisciplinaires et destinée à des professeurs de différentes disciplines ;
- la centralisation des fichiers des bibliothèques ;
- la constitution d’équipes d’enseignants aux compétences professionnelles complémentaires par le titre, l’expérience ou le profil ;
- la collaboration d’étudiants issus de sections ou catégories différentes dans le cadre de différents travaux ;
- l’articulation des savoirs dans des applications complexes : exercices intégrés, laboratoires, TFE ;
- la collaboration entre les équipes éducatives en ce qui concerne l’évaluation des enseignements, des étudiants, des stages.

DEPARTEMENT D'ECONOMIE

Section : Bachelier en secrétariat de direction

Option : Entreprise et Administration

Intitulés des activités d'enseignement	1					2					3					TOTAL GENERAL		
	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL		ECTS	
	pondération					pondération					pondération					pondération		
Formation commune																		
Formation générale																		
Axes de formation																		
Economie																		
Organisation et gestion de l'entreprise																		
Organisation de l'entreprise	30			3	30											3	30	
Economie générale et/ou appliquée																		
Economie politique	30			3	30											3	30	
Fiscalité des personnes physiques						30			3	30						3	30	
Géographie économique											30			3	30	3	30	
Banque et opérations de bourse									30	3	30			30	3	6	60	
Comptabilité																		
Comptabilité générale et analyse de bilans	45			3	45	30			3	30						6	75	
Correspondance, rapport et communication en langue française																		
Expression écrite et orale en langue française	60			5	60				30	3	30					8	90	
Langue française des affaires	60			5	60	30			3	30						8	90	
Séminaire de communication appliquée													15	1	15	1	15	
Langues étrangères																		
Langue anglaise	90			7	90	105			6	105			30	3	30	16	225	
Langue allemande ou néerlandaise	90			7	90	105			7	105			30	3	30	17	225	
Initiation 4ème langue (espagnol)													90	6	90	6	90	
Droit																		
Droit civil	45			3	45											3	45	
Droit commercial et des sociétés	30			3	30											3	30	
Mathématique et/ou statistique appliquées																		
Statistique appliquée aux affaires						30			3	30						3	30	
Traitement de l'information																		
Traitement de l'information	30			3	30											3	30	
Cours de la spécialité																		
Bureautique																		
Dactylographie et traitement de texte	30			2	30	30			2	30						4	60	
Approfondissement des logiciels de bureautique	30		15	4	45	45			4	60	30			30	5	60	13	165
Technique et pratique du secrétariat	30			3	30	30			3	30						6	60	
Application des techniques de secrétariat													15	1	15	1	15	
Relations de service																		
Psychologie						30			3	30						3	30	
Relations sociales du travail						30			3	30						3	30	
Activités d'intégration professionnelle																		
Stages																		
TFE - partie écrite																165	15	165
TFE - partie orale																120	10	120
Liberté PO (intitulés ne figurant pas ailleurs dans la grille)																		
Culture contemporaine par les textes				30	3	30											3	30
TOTAL PAR COLONNE	600	75	45	60	720	465	150	105	60	720	375	75	270	60	720	180	2160	

DEPARTEMENT D'ECONOMIE

Section : Bachelier en comptabilité

Option : Gestion

Intitulés des activités d'enseignement	1					2					3					TOTAL GENERAL	
	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL	FC	F/O	PO	ECTS	TOTAL		ECTS
	pondération					pondération					pondération					pondération	
Formation commune																	
Formation générale																	
Axes de formation																	
Economie																	
Organisation et gestion de l'entreprise																	
Techniques commerciales	30			2	30											2	30
Organisation de l'entreprise						30			2	30						2	30
Economie générale et/ou appliquée																	
Economie générale	60			5	60											5	60
Economie bancaire et opérations de bourse						60			5	60						5	60
Fiscalité																	
Fiscalité : TVA et exercices	45			4	45											4	45
Impôt des personnes physiques								30	3	30						3	30
Impôt des sociétés								30	3	30						3	30
Correspondance, rapport et communication en langue française																	
Correspondance, rapport et communication en langue française	30			3	30			30	2	30						5	60
Séminaire de communication appliquée													15	1	15	1	15
Présentation et mise en forme de documents	30			2	30											2	30
Langues étrangères																	
Langue anglaise des affaires	45			4	45	45			4	45	15			1	15	9	105
Langue néerlandaise ou allemande des affaires			45	4	45			15	1	15						5	60
Droit																	
Droit civil et commercial	60			5	60											5	60
Droit comptable et des sociétés	60			5	60											5	60
Droit social						30			2	30						2	30
Mathématique et/ou statistique appliquées																	
Mathématiques financières	30			2	30											2	30
Statistiques appliquées						30			3	30						3	30
Traitement de l'information	45			4	45	45			4	45			45	4	45	12	135
Cours de la spécialité																	
Comptabilité																	
Comptabilité générale et des sociétés	150			13	150											13	150
Comptabilité analytique et d'exploitation						60			5	60						5	60
Application des directives comptables européennes								30		2	30			2	30	2	30
Travaux pratiques de comptabilité			60	5	60			45	4	45			30	2	30	11	135
Contrôle																	
Analyse des états financiers						60			5	60						5	60
Contrôle et révision des comptes - Déontologie											60			5	60	5	60
Gestion budgétaire							45		4	45						4	45
Activités d'intégration professionnelle																	
Stages																	
TFE - Partie écrite											165			15	165	15	165
TFE - Partie orale											120			10	120	10	120
											60			5	60	5	60
Option : GESTION																	
Compléments de gestion																	
Politique générale de l'entreprise						60			5	60						5	60
Gestion financière											60			5	60	5	60
Questions comptables et fiscales										30			3	30	3	30	
Etude de cas de gestion d'entreprise						45			3	45			45	4	45	7	90
Langues des affaires																	
Langue anglaise des affaires						15			1	15	15			1	15	2	30
Langue allemande ou néerlandaise des affaires						45			4	45	30			2	30	6	75
Liberté PO (intitulés ne figurant pas ailleurs dans la grille)																	
Culture contemporaine par les textes				30	2	30										2	30
TOTAL PAR COLONNE	585		135	60	720	405	165	150	60	720	450	135	135	60	720	180	2160

DEPARTEMENT D'ECONOMIE

Section : Bachelier en comptabilité

Option : Fiscalité

Intitulés des activités d'enseignement	1					2					3					TOTAL GENERAL		
	FC	FIO	PO	ECTS	TOTAL	FC	FIO	PO	ECTS	TOTAL	FC	FIO	PO	ECTS	TOTAL		ECTS	
	pondération					pondération					pondération					pondération		
Formation commune																		
Formation générale																		
Axes de formation																		
Economie																		
Organisation et gestion de l'entreprise																		
Techniques commerciales	30			2	30												2	30
Organisation de l'entreprise						30			2	30							2	30
Economie générale et/ou appliquée																		
Economie politique	60			5	60												5	60
Economie bancaire et opérations de bourse						60			5	60							5	60
Fiscalité																		
Fiscalité : TVA et exercices	45			4	45												4	45
Correspondance, rapport et communication en langue française																		
Correspondance, rapport et communication en langue française	30			3	30		30	2	30								5	60
Séminaire de communication appliquée											15	1	15	1	15		1	15
Présentation et mise en forme de documents	30			2	30													30
Langues étrangères																		
Langue anglaise des affaires	45			4	45	45	15	5	60	15	15	2	30	11	135			
Langue néerlandaise ou allemande des affaires		45	4	45		60	5	60		30	2	30	11	135				
Droit																		
Droit civil et commercial	60			5	60												5	60
Droit comptable et des sociétés	60			5	60												5	60
Droit social						30		2	30								2	30
Mathématique et/ou statistique appliquées																		
Mathématiques financières	30			2	30												2	30
Statistiques appliquées						30		3	30								3	30
Traitement de l'information	45			4	45	45		4	45		45	4	45	12	135			
Cours de la spécialité																		
Comptabilité																		
Comptabilité générale et des sociétés	150			13	150												13	150
Comptabilité analytique et d'exploitation						60		5	60								5	60
Application des directives comptables européennes										30		2	30	2	30			
Travaux pratiques de comptabilité			60	5	60		45	4	45		30	2	30	11	135			
Contrôle																		
Analyse des états financiers						60		5	60								5	60
Contrôle et révision des comptes - Déontologie										60		5	60	5	60		5	60
Gestion budgétaire						45		4	45								4	45
Activités d'intégration professionnelle																		
Stages										165		15	165	15	165			
TFE - Partie écrite										120		10	120	10	120			
TFE - Partie orale										60		5	60	5	60			
Option : FISCALITE																		
Procédures fiscales						30		3	30								3	30
Fiscalité européenne																		
Pratiques fiscales dans l'Union européenne						15		1	15	45		3	45	4	60			
Compléments de fiscalité																		
Impôt des personnes physiques						30		3	30	30		3	30	6	60			
Impôt des sociétés						30		3	30	30		3	30	6	60			
Complément d'Impôts des personnes physiques						30		2	30					2	30			
Complément d'Impôts des sociétés						30		2	30					2	30			
Questions approfondies de fiscalité et exercices										30		3	30	3	30			
Liberté PO (intitulés ne figurant pas ailleurs dans la grille)																		
Culture contemporaine par les textes			30	2	30													30
TOTAL PAR COLONNE	585		135	60	720	405	165	150	60	720	450	135	135	60	720	180		2160

DEPARTEMENT BACHELIERS EN ELECTROMÉCANIQUE

Intitulés des activités d'enseignement	1				2				3				TOTAL GENERAL			
	FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	FC	F/O		PO	TOTAL	ECTS
Formation commune (1050)																
Activités d'enseignement (700)																
Automatismes et systèmes (150)																
Automatismes (75)																
Automatismes	50			50	4	50			50	4					100	
Logique et programmation (25)																
Automates programmables et industriels	25			25	3	25		25	50	4					75	
Sciences appliquées (360)																
Electricité et électronique appliquées (110)																
Electricité et électronique appliquées	75			75	7	50			50	5	50			50	4	175
Mathématique appliquée (50)	50			50	5											50
Physique appliquée (75)																
Capteurs						25			25	2						25
Mécanique appliquée	60			60	5											60
Machines motrices et réceptrices						50			50	4						50
Sciences des matériaux (75)																
Connaissance des matériaux (25)																
Connaissance des matériaux	25			25	2											25
Résistance des matériaux (25)	50			50	4											50
Résistance des matériaux																
Techniques graphiques (115)																
Dessin et croquis mécaniques	50			50	5	25			25	2						75
Dessin électrique	40			40	3											40
Activités d'intégration professionnelle (350)																
dont minimum 11 semaines de stage																
Stage											275			275	11	275
Travail de fin d'études											75			75	19	75
Finalité (700)																
Automatisation (100)																
Systèmes automatisés et communications																
Pneumatique et hydraulique						50			50	5	25	25	50	4	50	
Electronique appliquée (50)																
Electronique appliquée						50			50	5	50		50	4	100	
Sciences des matériaux (50)																
Sciences des matériaux						50			50	4					50	
Technologies électriques (175)																
Applications pratiques d'électricité et d'électronique																
Laboratoire d'électricité	50			50	4	50			50	4	50			50	4	150
Technologies électriques	25			25	2	25			25	2						50
Technologies mécaniques (175)																
Energétique et climatisation																
Organe des machines et mécanismes	50			50	4	25			25	2	75			75	7	75
Technologies mécaniques et métrologie	25	50		75	6	25	25		25	2						100
Cours P.O. (350 à 540)																
Commande numérique des machines																
Dessin assisté par ordinateur et projets						50	50		4							50
Formation sociale, anthropologique et religieuse						37,5	37,5		4							37,5
Informatique appliquée	25	25		50	2				12,5	12,5	1					37,5
Initiation à l'économie d'entreprise	50	50		100	4											50
Maintenance et qualité						25	25		2							25
Maintenance et qualité											25				3	25
TOTAL	425	150	125	700	60	225	300	175	675	60	400	250	50	60	2100	

ECTS = crédit = coefficient de pondération

Master en sciences de l'ingénieur industriel en automatisation

HAUTE ECOLE : Blaise PASCAL - Département Ingénieurs industriels		GRILLE-HORAIRE SPECIFIQUE										
ANNEXE		Organisation générale de la formation										
Niveau	Enseignement supérieur									Formation commune (y compris AIP)(45 ECTS)	540	
Catégorie	TECHNIQUE									Finalité (45 ECTS)	555	
Type	Long									Liberté PO (30 ECTS)	375	
Cycle	2ieme Cycle									TOTAL	1470	
Section	Sciences Industrielles											
Finalité	Automatisation	cette formation est-elle également organisée en horaire décalé : OUI - NON										
Grade délivré au terme de deux années d'études		Master en sciences de l'ingénieur industriel en AUTOMATISATION										
Date de prise d'effet		15/09/2008					15/09/2009					
Intitulés des activités d'enseignement		1					2					TOTAL GENERAL
		FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	
Formation interdisciplinaire commune (180h/15 ECTS)												285
Aspects environnementaux des techniques de production (30h/2ECTS)		30			30	2						30
Communication et langues (30h/3ECTS)												
Anglais technique et outils d'argumentation niv 1		30			30	3						30
Anglais technique et outils d'argumentation niv 2								30	30	3		30
Gestion de projet et de la qualité (30h/2ECTS)												
Gestion de projet et réalisations techniques		30			30	3						30
Outils de la qualité et logistique								30	30	3		30
Outils de la maintenance		15			15	1						15
Gestion entrepreneuriale (45h/4ECTS)												
Gestion économique et financière		30			30	2						30
Management		15			15	1						15
Sciences humaines et sociales (45h/4ECTS)												
Prévention et protection au travail							15		15	30	2	30
Code du bien-être au travail							15			15	1	15
Ethique et relations humaines								30	30	2		30
Cours de Finalité (750h/45ECTS)												90
Sciences fondamentales et appliquées (90h/7ECTS)												
Mathématique (45h/3ECTS)												
Mathématique appliquée			30		30	3						30
Recherche opérationnelle			30		30	3						30
Sciences appliquées (30h/2ECTS)			30		30	2						30
Techniques de la Finalité (465h/38ECTS)												735
Projets, BE, Séminaires (60h/5ECTS)												60
Séminaires								15		15	1	15
Ateliers multidisciplinaires							45		45	5		45
Finalité Automatisation (360h/29ECTS)												675
Automatique (90h/7ECTS)												105
Automatique			30		30	3						30
Compléments d'automates			45		45	3						45
Hydraulique				30	30	2						30
Eléments de chaînes automatisées (60h/5ECTS)												75
Contrôle de processus			45		45	4						45
Immotique			30		30	3						30
Electrotechnique et électronique appliquées (90h/7ECTS)												240
Machines électriques			30	30	60	5						60
Dessin électrique				15	15	1						15
Production et applications électriques			45		45	3						45
Electronique appliquée			15	15	30	3						30
Electronique de puissance			15	15	30	3						30
Télécommunications			30		30	2						30
Réseaux informatiques				30	30	2						30
Mécanique et Thermodynamique appliquées (45h/4ECTS)												75
Production et gestion de l'énergie							30		30	2		30
Utilisation rationnelle de l'énergie								30	30	3		30
Constructions industrielles							15		15	1		15
Informatique industrielle (30h/2ECTS)												30
Informatique industrielle			15		15	1						15
Réseaux - Bases de données			15		15	1						15
Modélisation (45h/4ECTS)			45		45	4						45
Mécatronique												105
Electronique industrielle								60	60	4		60
Automatique temps réel								45	45	3		45
Activités d'insertion professionnelle (360h/30ECTS)												360
Stage							120		120	10		120
T.F.E.							240		240	20		240
TOTAL		150	450	135	735	60	390	105	240	735	60	1470

Master en sciences de l'ingénieur industriel en Electromécanique

HAUTE ECOLE : Blaise PASCAL industriels		- Département Ingénieurs		GRILLE-HORAIRE SPECIFIQUE								
ANNEXE				Organisation générale de la formation								
Niveau	Enseignement supérieur			Formation commune (y compris AIP)(45 ECTS)				540				
Catégorie	TECHNIQUE			Finalité (45 ECTS)				555				
Type	Long			Liberté PO (30 ECTS)				375				
Cycle	2ième Cycle			TOTAL				1470				
Section	Sciences Industrielles			cette formation est-elle également organisée en horaire décalé : OUI - NON								
Finalité	ELECTROMECHANIQUE			Master en sciences de l'ingénieur industriel en ELECTROMECHANIQUE								
Grade délivré au terme de deux années d'études				Master en sciences de l'ingénieur industriel en ELECTROMECHANIQUE								
Date de prise d'effet		15/09/2008				15/09/2009				TOTAL GENERAL		
Intitulés des activités d'enseignement		1					2					TOTAL GENERAL
		FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	FC	F/O	PO	TOTAL	ECTS	
Formation interdisciplinaire commune (180h/15ECTS)												285
Aspects environnementaux des techniques de production (30h/2ECTS)		30			30	2						30
Communication et langues (30h/2ECTS)												
Anglais technique et outils d'argumentation niv 1		30			30	3						30
Anglais technique et outils d'argumentation niv 2									30	30	3	30
Gestion de projet et de la qualité (30h/2ECTS)												
Gestion de projet et réalisations techniques		30			30	3						30
Outils de la qualité et logistique									30	30	3	30
Outils de la maintenance		15			15	1						15
Gestion entrepreneuriale (45h/4ECTS)												
Gestion économique et financière		30			30	2						30
Management		15			15	1						15
Sciences humaines et sociales (45h/4ECTS)												
Prévention et protection au travail							15		15	30	2	30
Code du bien-être au travail							15			15	1	15
Ethique et relations humaines									30	30	2	30
Cours de Finalité (750h/45ECTS)												90
Sciences fondamentales et appliquées (90h/7ECTS)												
Mathématique (45h/3ECTS)												
Mathématique appliquée		30			30	3						30
Recherche opérationnelle		30			30	3						30
Sciences appliquées (30h/2ECTS)		30			30	2						30
Techniques de la Finalité (465h/38ECTS)												735
Projets, BE, Séminaires (60h/5ECTS)												60
Séminaires							15		15	1		15
Ateliers multidisciplinaires							45		45	5		45
Finalité Electromécanique (360h/29ECTS)												675
Automatique (30h/2ECTS)												60
Automatique		30			30	3						30
Hydraulique				30	30	2						30
Constructions de machines et industriels (60h/5ECTS)												60
Constructions de machines		15			15	1	15		15	1		30
Constructions industrielles							15		15	1		15
Compléments de constructions industrielles							15		15	1		15
Electrotechnique et électronique appliquées (75h/6ECTS)												240
Machines électriques		30	30		60	5						60
Dessin électrique			15		15	1						15
Production et applications électriques		45			45	3						45
Electronique appliquée		15	15		30	3						30
Electronique de puissance		15	15		30	3						30
Télécommunications		15	15		30	2						30
Réseaux informatiques			30		30	2						30
Mécanique et Thermodynamique appliquées (120h/10ECTS)												150
Production et gestion de l'énergie							30		30	2		30
Machines motrices et réceptrices		30			30	3						30
Chaleur		30			30	3						30
Résistance		30			30	2						30
Utilisation rationnelle de l'énergie								30	30	3		30
Techniques d'exécution et de transformation (75h/6ECTS)												75
Fabrications mécaniques		45			45	4						45
Metallurgie		30			30	2						30
Informatique industrielle												15
Réseaux - Bases de données			15		15	1						15
Productique												75
C.N.C.								30	30	2		30
X.A.O.								30	30	2		30
Supervision							15	15	1			15
Activités d'insertion professionnelle (360h/30ECTS)												360
Slage							120		120	10		120
T.F.E.							240		240	20		240
TOTAL		150	420	165	735	60	390	135	210	735	60	1470

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale préscolaire**

Activités d'enseignement		1 ^{re} année						2 ^e année						3 ^e année						TOTAL			
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points	
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						G2000	30	2	x	0	40								30	2	40	
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40	30	2	40		
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40												30	2	40		
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40	30	2	40		
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40												30	2	40		
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	G2011	30	2	2	0	40						60	4	80		
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							G2012	30	2	2	0	40						30	2	40		
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												G3020	30	2	2	2	40	30	2	40		
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40							30	2	40		
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												G3022	30	2	2	2	40	30	2	40		
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40												30	2	40		
Démarche scientifique	Psychologie des apprentissages	G1024	30	2	2	0	40	G2024	30	2	2	0	40						60	4	80		
	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	G1030	15	2	1	0	40	G2030	30	2	1	1	40						45	4	80		
Savoir-faire	Travail de fin d'études												G3TFE		6			120	0	6	120		
	Atelier de formation professionnelle	G1AFP	165	12	6	6	240	G2AFP	105	8	6	6	160	G3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480	
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Stage pédagogique	G1STA	60	4	x	x	80	G2STA	120	10	x	x	200	G3STA	300	20	x	x	400	480	34	680	
	Elaboration du projet professionnel												G3040	15	1	x	x	20	15	1	20		
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												G3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE		
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	G1042	15	2	0	2	40						G3042	15	1	x	x	20	30	3	60		
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						G2043	15	1	1	0	20							15	1	20		
	Connaissances transversales																						
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	G1050	45	4	2	1	80	G2050	30	3	1	1	60	G3050	15	1	1	1	20	90	8	160	
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	G1051	15	1	1	0	20	G2051	30	2	1	1	40	G3051	30	2	1	1	40	75	5	100	
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																						
	- Education corporelle et psychomotricité	G1100	45	3	1	2	60	G2100	60	4	4	2	80	G3100	45	3	3	3	60	150	10	200	
	- Education musicale	G1101	45	3	1	2	60	G2101	60	4	2	2	80	G3101	45	3	3	3	60	150	10	200	
	- Education plastique	G1102	45	3	1	2	60	G2102	60	4	2	2	80	G3102	45	3	3	3	60	150	10	200	
	- Formation géographique	G1103	30	2	1	1	40	G2103	15	1	1	0	20	G3103	10	1	1	1	20	55	4	80	
	- Formation historique	G1104	30	2	1	1	40	G2104	15	1	1	0	20	G3104	10	1	1	1	20	55	4	80	
	- Formation scientifique	G1105	30	2	1	1	40	G2105	15	1	0	1	20	G3105	10	1	1	1	20	55	4	80	
	- Français	G1106	60	5	2	2	100	G2106	60	4	2	2	80	G3106	30	2	2	2	40	150	11	220	
	- Mathématiques	G1107	45	3	1	2	60	G2107	45	3	1	2	60	G3107	15	1	1	1	20	105	7	140	
	- Religion	G1052	30	2	0	2	40	G2052	30	2	0	2	40	G3052	15	1	1	1	20	75	5	100	
TOTAL			825	60	25	28	1200		840	60	29	24	1200		800	60	33	28	1180	2465	180	3580	
	Monitorat																						
				Pré-requis	1	1				Pré-requis	1	1				Pré-requis	1	1					

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale primaire**

Activités d'enseignement	1 ^o année						2 ^o année						3 ^o année						TOTAL			
	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points	
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						G2000	30	2	x	0	40							30	2	40	
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40	30	2	40	
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40												30	2	40	
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40	30	2	40	
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40												30	2	40	
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	G2011	30	2	2	0	40						60	4	80	
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							G2012	30	2	2	0	40						30	2	40	
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												G3020	30	2	2	2	40	30	2	40	
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40							30	2	40	
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												G3022	30	2	2	2	40	30	2	40	
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40												30	2	40	
Démarche scientifique	Psychologie des apprentissages	G1024	30	2	2	0	40	G2024	30	2	2	0	40						60	4	80	
	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	G1030	15	2	1	0	40	G2030	30	2	1	1	40						45	4	80	
Savoir-faire	Travail de fin d'études												G3TFE		6			120	0	6	120	
	Atelier de formation professionnelle	G1AFP	165	12	6	6	240	G2AFP	105	8	6	6	160	G3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Stage pédagogique	G1STA	60	4	x	x	80	G2STA	120	10	x	x	200	G3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
	Elaboration du projet professionnel												G3040	15	1	x	x	20	15	1	20	
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												G3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE	
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	G1042	15	2	0	2	40						G3042	15	1	x	x	20	30	3	60	
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						G2043	15	1	1	0	20							15	1	20	
	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	G1050	45	4	2	1	80	G2050	30	3	1	1	60	G3050	15	1	1	1	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	G1051	15	1	1	0	20	G2051	30	2	1	1	40	G3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Education corporelle et psychomotricité	G1100	45	3	1	2	60	G2100	60	4	4	2	80	G3100	45	3	3	3	60	150	10	200
	- Education musicale	G1101	45	3	1	2	60	G2101	60	4	2	2	80	G3101	45	3	3	3	60	150	10	200
	- Education plastique	G1102	45	3	1	2	60	G2102	60	4	2	2	80	G3102	45	3	3	3	60	150	10	200
	- Formation géographique	G1103	30	2	1	1	40	G2103	15	1	1	0	20	G3103	10	1	1	1	20	55	4	80
	- Formation historique	G1104	30	2	1	1	40	G2104	15	1	1	0	20	G3104	10	1	1	1	20	55	4	80
	- Formation scientifique	G1105	30	2	1	1	40	G2105	15	1	0	1	20	G3105	10	1	1	1	20	55	4	80
	- Français	G1106	60	5	2	2	100	G2106	60	4	2	2	80	G3106	30	2	2	2	40	150	11	220
	- Mathématiques	G1107	45	3	1	2	60	G2107	45	3	1	2	60	G3107	15	1	1	1	20	105	7	140
	- Religion	G1052	30	2	0	2	40	G2052	30	2	0	2	40	G3052	15	1	1	1	20	75	5	100
TOTAL			825	60	25	28	1200		840	60	29	24	1200		800	60	33	28	1180	2465	180	3580

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Français et Français Langue étrangère**

Activités d'enseignement		1 ^o année						2 ^o année						3 ^o année						TOTAL		
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40								30	2	40
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40		30	2	40
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40													30	2	40
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40		30	2	40
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40													30	2	40
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40							60	4	80
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40							30	2	40
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40		30	2	40
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40								30	2	40
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40		30	2	40
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40													30	2	40
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40							60	4	80
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40							45	4	80
	Travail de fin d'études												S3TFE		6					120	0	6
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20	15	1	20	
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE	
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20	30	3	60	
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						S2043	15	1	1	0	20								15	1	20
	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100
	- Français étude de la langue	S1200	120	8	4	4	160	S2200	105	7	6	1	140	S3200	45	3	3	3	60	270	18	360
	- Français rapport aux textes	S1201	105	8	4	3	160	S2201	120	8	5	3	160	S3201	90	7	6	6	140	315	23	460
- Français langue étrangère	S1202	105	7	2	5	140	S2202	105	7	4	3	140	S3202	75	5	5	5	100	285	19	380	
TOTAL			825	60	26	27	1200		840	60	28	23	1200		800	60	31	27	1180	2465	180	3580

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Français et Religion**

Activités d'enseignement		1 ^o année						2 ^o année						3 ^o année						TOTAL		
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40								30	2	40
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40		30	2	40
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40													30	2	40
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40		30	2	40
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40													30	2	40
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40							60	4	80
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40							30	2	40
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40		30	2	40
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40								30	2	40
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40		30	2	40
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40													30	2	40
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40							60	4	80
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40							45	4	80
	Travail de fin d'études												S3TFE		6					120	0	6
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20		15	1	20
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE		20	1	NE
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20		30	3	60
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						S2043	15	1	1	0	20								15	1	20
	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100
	- Français étude de la langue	S1200	120	8	4	4	160	S2200	105	7	6	1	140	S3200	45	3	3	3	60	270	18	360
	- Français rapport aux textes	S1201	105	8	4	3	160	S2201	120	8	5	3	160	S3201	90	7	6	6	140	315	23	460
- Religion	S1052	105	7	4	3	140	S2052	105	7	4	3	140	S3052	75	5	5	3	100	285	19	380	
TOTAL			825	60	28	25	1200		840	60	28	23	1200		800	60	31	25	1180	2465	180	3580

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Langues germaniques**

Activités d'enseignement		1 ^{re} année						2 ^e année						3 ^e année						TOTAL		
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40								30	2	40
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40		30	2	40
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40													30	2	40
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40		30	2	40
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40													30	2	40
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40							60	4	80
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40							30	2	40
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40		30	2	40
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40								30	2	40
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40		30	2	40
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40													30	2	40
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40							60	4	80
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40							45	4	80
	Travail de fin d'études												S3TFE		6			120	0	6	120	
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20	15	1	20	
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE	
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20	30	3	60	
	Ouverture de l'école sur l'extérieur							S2043	15	1	1	0	20							15	1	20
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100
	- Anglais	S1300	150	10	5	5	200	S2300	145	10	5	5	200	S3300	75	5	5	5	100	370	25	500
	- Néerlandais	S1301	150	10	5	5	200	S2301	140	9	5	5	180	S3301	75	6	5	5	120	365	25	500
	- Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental							S2302	45	3	1	2	60	S3302	60	4	4	4	80	105	7	140
	- Stage linguistique et culturel	S1303	30	3			60													30	3	60
	TOTAL			825	60	26	25	1200		840	60	24	28	1200		800	60	31	27	1180	2465	180

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Mathématiques**

Activités d'enseignement		1 ^{re} année						2 ^e année						3 ^e année						TOTAL			
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points	
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40								30	2	40	
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40	30	2	40		
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40												30	2	40		
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40	30	2	40		
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40												30	2	40		
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40						60	4	80		
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40						30	2	40		
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40	30	2	40		
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40							30	2	40		
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40	30	2	40		
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40												30	2	40		
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40						60	4	80		
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40						45	4	80		
	Travail de fin d'études												S3TFE		6			120	0	6	120		
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480	
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680	
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20	15	1	20		
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE		
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20	30	3	60		
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						S2043	15	1	1	0	20							15	1	20		
	Connaissances transversales																						
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160	
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100	
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																						
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100	
	- Eléments de physique	S1400	30	2	0	2	40	S2400	30	2	0	2	40	S3400	30	2	2	2	40	90	6	120	
	- Formation mathématique : algèbre	S1401	120	8	4	4	160	S2401	90	6	3	3	120						210	14	280		
	- Formation mathématique : analyse/géométrie	S1402	120	9	4	4	180	S2402	120	8	4	4	160						240	17	340		
	- Formation mathématique : complément et didactique													S3403	120	9	8	8	180	120	9	180	
	- Formation mathématique : didactique							S2404	30	2	2	0	40						30	2	40		
	- Mathématiques appliquées 1 : algorithmique	S1405	30	2	0	2	40												30	2	40		
	- Mathématiques appliquées 2 : traitement numérique des données	S1406	30	2	1	1	40												30	2	40		
	- Mathématiques appliquées 3 : algorithmique/traitement numérique des données							S2407	60	4	4	0	80	S3407	60	4	4	4	80	120	8	160	
	TOTAL			825	60	25	28	1200		840	60	26	25	1200		800	60	31	27	1180	2465	180	3580

**CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Sciences : biologie, chimie, physique**

Activités d'enseignement		1 ^o année						2 ^o année						3 ^o année						TOTAL		
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40								30	2	40
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40		30	2	40
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40													30	2	40
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40		30	2	40
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40													30	2	40
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40							60	4	80
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40							30	2	40
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40		30	2	40
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40								30	2	40
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40		30	2	40
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40													30	2	40
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40							60	4	80
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40							45	4	80
	Travail de fin d'études												S3TFE		6				120	0	6	120
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20		15	1	20
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE		20	1	NE
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20		30	3	60
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Ouverture de l'école sur l'extérieur						S2043	15	1	1	0	20								15	1	20
	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100
	- Biologie y compris didactique des sciences	S1500	105	8	6	4	160	S2500	120	8	6	4	160	S3500	75	5	6	0	100	300	21	420
	- Chimie y compris didactique des sciences	S1501	105	7	2	6	140	S2501	105	7	5	4	140	S3501	60	4	5	0	80	270	18	360
- Physique y compris didactique des sciences	S1502	120	8	4	4	160	S2502	105	7	4	3	140	S3502	75	6	5	4	120	300	21	420	
TOTAL			825	60	28	29	1200		840	60	28	27	1200		800	60	33	17	1180	2465	180	3580

CATEGORIE PEDAGOGIQUE –
Section normale secondaire – Sous-section Sciences humaines : histoire, géographie et sciences sociales

Activités d'enseignement		1 ^o année						2 ^o année						3 ^o année						TOTAL		
		Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	Code	H/an	Crédits / Coef pond	H/1Q	H/2Q	Points	H	Crédits / Coef pond	Points
Connaissances socio-culturelles	Approche théorique et pratique de la diversité culturelle						S2000	30	2	x	0	40							30	2	40	
	Initiation aux arts et à la culture												A3001	30	2	2	0	40	30	2	40	
	Philosophie et histoire des religions	A1002	30	2	2	0	40												30	2	40	
	Sociologie et politique de l'éducation												A3003	30	2	2	0	40	30	2	40	
Connaissances socio-affectives	Psychologie de la relation et de la communication	A1010	30	2	0	2	40												30	2	40	
	Psychologie du développement	A1011	30	2	0	2	40	S2011	30	2	0	2	40						60	4	80	
	Techniques de gestion de groupe et expression orale							S2012	30	2	0	2	40						30	2	40	
Connaissances pédagogiques	Etude critique des grands courants pédagogiques												S3020	30	2	2	2	40	30	2	40	
	Evaluation des apprentissages						A2021	30	2	0	2	40							30	2	40	
	Différenciation des apprentissages et notions d'orthopédagogie												S3022	30	2	2	2	40	30	2	40	
	Pédagogie générale	A1023	30	2	2	0	40												30	2	40	
	Psychologie des apprentissages	S1024	30	2	1	1	40	S2024	30	2	2	0	40						60	4	80	
Démarche scientifique	Initiation à la recherche, notions d'épistémologie, préparation au TFE	S1030	15	2	1	0	40	S2030	30	2	1	1	40						45	4	80	
	Travail de fin d'études												S3TFE		6			120	0	6	120	
Savoir-faire	Atelier de formation professionnelle	S1AFP	165	12	6	6	240	S2AFP	105	8	6	6	160	S3AFP	60	4	6	6	80	330	24	480
	Stage pédagogique	S1STA	60	4	x	x	80	S2STA	120	10	x	x	200	S3STA	300	20	x	x	400	480	34	680
Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle	Elaboration du projet professionnel												S3040	15	1	0	x	20	15	1	20	
	Formation à la neutralité (NE = non évalué)												S3041	20	1	1	0	NE	20	1	NE	
	Identité enseignante, déontologie et dossier de l'enseignant	S1042	15	2	1	1	40						S3042	15	1	0	x	20	30	3	60	
	Ouverture de l'école sur l'extérieur							S2043	15	1	1	0	20						15	1	20	
Connaissances disciplinaires et interdisciplinaires	Connaissances transversales																					
	- Maîtrise écrite et orale de la langue française	S1050	45	4	2	1	80	S2050	30	3	1	1	60	S3050	15	1	1	2	20	90	8	160
	- Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	S1051	15	1	1	0	20	S2051	30	2	1	1	40	S3051	30	2	1	1	40	75	5	100
	Savoirs disciplinaires et didactique des disciplines																					
	- Activités interdisciplinaires	S1053	30	2	0	2	40	S2053	30	2	1	1	40	S3053	15	1	x	0	20	75	5	100
	- Géographie	S1600	120	8	4	4	160	S2600	120	8	4	4	160	S3600	60	5	4	4	100	300	21	420
	- Histoire	S1601	120	9	4	4	180	S2601	120	8	4	4	160	S3601	60	4	4	4	80	300	21	420
- Sciences sociales	S1602	90	6	2	4	120	S2602	90	6	2	4	120	S3602	90	6	6	6	120	270	18	360	
TOTAL			825	60	26	27	1200		840	60	23	28	1200		800	60	31	27	1180	2465	180	3580

CATEGORIE ECONOMIQUE

REUSSITE	de plein droit	>= 60 % et pas d'échec
-----------------	----------------	------------------------

REUSSITE	DELIBERATION		Critères :
	Pourcentage	R. 1	Pourcentage <i>élevé</i>
		R. 2	Pourcentage <i>proche</i> du grade attribué
		R. 3	Pourcentage supérieur à 60 % et échec unique
		R. 4	Pourcentage <i>proche</i> de 60 %
	Echec	R. 5	Un seul échec faible
		R. 6	Caractère <i>limité</i> des échecs (<i>tant quantitativement que qualitativement</i>)
		R. 7	Caractère <i>accidentel</i> de(s) échec(s)
	Evolution	R. 8	Participation et/ou implication dans les activités d'enseignement
		R. 9	Progression des résultats entre deux évaluations
		R. 10	Progrès réalisés entre 2 sessions
	Stages	R. 11	Résultats lors des stages
	TFE	R. 12	Originalité et/ou qualité du TFE, et/ou de sa défense
	Divers	R. 13	Cas de force majeure ou situation exceptionnelle à apprécier par le jury
48 crédits	R. 14	Au moins 48 crédits pour chacun desquels l'étudiant a obtenu 50% et pour l'ensemble desquels il a totalisé au moins 60%	

PRECISIONS ...

R1 - % <i>élevé</i> »	On entend un pourcentage supérieur ou égal à 65 %.	
R2 R4 - <i>proche</i>	Distant de plus ou moins 2%	
R6 - <i>limité</i>	De l'ordre de deux échecs faibles	
R7 - <i>accidentel</i>	Par rapport à l'évaluation tout au long de l'année	
R5 - <i>échec</i>	Sur /20	
Faible	= 9 = 8	Le 8 est à considérer comme faible selon les cas de délibération (matière de la formation / pondération)

AJOURNEMENT	DELIBERATION		Critères :		
	Pourcentage	A. 1	Pourcentage de l'épreuve <i>éloigné</i> de 60 %		
		A. 2	Pourcentage inférieur à 60% et un échec <i>très grave</i>		
		A. 3	Pourcentage inférieur à 60% et <i>plusieurs échecs</i>		
		A. 4	Pourcentage inférieur à 60% et <i>plusieurs échecs graves et très graves</i>		
	Echec	A. 5	Un seul échec	mais jugé <i>très grave</i>	
		A. 6	Un seul échec	mais dans une matière qui constitue le <u>fondement de la formation</u>	
		A. 7	Un seul échec	mais pourcentage <i>éloigné</i> de 60%	
		A. 8	Plus de deux échecs	-----	
		A. 9	Plusieurs échecs	dont UN jugé <i>très grave</i>	
		A. 10	Plusieurs échecs	dont certains jugés graves ou <i>très graves</i>	
		A. 11	Plusieurs échecs	dont certains dans des matières qui constituent le <u>fondement de la formation</u>	
	Evolu-tion	A. 12	Non progression des résultats entre deux évaluations		
		A. 13	Maîtrise insuffisante de prérequis indispensables à la poursuite de la formation		
	TFE	A. 14	Echec dans la partie orale ou écrite du TFE		
	Divers	A. 15	Situation exceptionnelle à apprécier par le jury (Fraude)		
A. 16		Absence à au moins un examen en 1 ^{ère} session			
REFUS	DELIBERATION		Critères :		
		Rf. 1	Abandon de la 2 ^e session		
		Rf. 2	Epreuve incomplète en 2 ^e session		
		Rf. 3	Situation exceptionnelle à apprécier par le jury (Fraude)		

PRECISIONS ...

ECHEC	Sur /20	
<i>Faible</i>	9 8	Le 8 est à considérer comme faible ou grave selon les cas de délibération (matière de la formation / pondération)
<i>Grave</i>	8	
<i>Très grave</i>	< ou = 7	
<i>Peu nombreux</i>	1 ou 2	
<i>Nombreux</i>	> ou = 3	
<i>Plusieurs échecs</i>	> ou = 2	
<i>éloigné</i>		Distant de plus ou moins 2%

CATEGORIE PEDAGOGIQUE

1. Définitions

Groupe de branches : ensemble de matières cohérent dans une même année d'études. L'échec dans un groupe peut conduire à l'ajournement (1^{ère} session) ou au refus (2^{ème} session). Dans la section régendat, groupe de branches signifie également option.

Activité d'apprentissage : de type A, B ou C, selon les termes du décret définissant la formation des instituteurs et des régents du 12-12-2000

Epreuve : ensemble des examens d'une année d'études

Cote de dispense : cote d'examen sur 20 qui est ≥ 12

Echec(s) limité(s) en gravité (échec léger) : cote d'examen ou d'un groupe sur 20 qui est = 9 ; pour la MLF, cote d'examen sur 20 qui est = 11

Echec non limité en gravité (échec grave) : cote d'examen ou d'un groupe sur 20 qui est < 9 ; pour la MLF, lorsque la cote d'examen sur 20 est ≤ 10

Echec(s) limité(s) en nombre : maximum 2 échecs

Echecs non limités en nombre : 2 échecs ou plus

Plusieurs échecs : 2 échecs ou plus (voir critère B5)

2. **Rappel important** : le jury d'examens délibère collégalement et souverainement. Il décide dans le respect de la réglementation en vigueur, il veille à la cohérence et l'équité de ses décisions. Celles-ci ne sont pas uniquement le résultat d'une « analyse froide » des tableaux des résultats, mais s'inscrivent dans une « optique pédagogique » qui doit privilégier l'intérêt majeur de l'étudiant.

3. Décisions du jury

Le jury décide :

En première session : de l'admission (ou de la réussite finale ; avec mention), ou de l'ajournement de l'étudiant ayant présenté l'épreuve (y compris art.14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96).

En seconde session : de l'admission (ou de la réussite finale ; avec mention), de l'ajournement (art.14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96) ou du refus de l'étudiant ayant présenté l'épreuve.

4. Réussite

Est admis (ou réussit) de plein droit l'étudiant qui a obtenu au moins 50% des points attribués à chaque examen, 60% des points attribués à l'examen de maîtrise écrite et orale de la langue de l'enseignement et 60% des points attribués à l'épreuve.

Les mentions attachées à l'admission (ou à la réussite finale) sont les suivantes :

La plus grande distinction : peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins 90 % des points de l'épreuve. Elle peut toutefois être accordée à partir de 88%, après délibération.

Grande distinction : peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu un résultat entre 80% et 90% des points de l'épreuve. Elle peut toutefois être accordée à partir de 78%, après délibération

Distinction : peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu un résultat situé entre 70% et 80% des points de l'épreuve. Elle peut toutefois être accordée à partir de 68%, après délibération

Satisfaction : peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu un résultat situé entre 60% et 70% des points de l'épreuve. Elle peut toutefois être accordée à partir de 58%, après délibération

5. Ajournement

L'ajournement est prononcé en première session, lorsque le jury estime que le candidat ne satisfait pas aux conditions reprises au point 4., ce qui lui occasionne une nouvelle épreuve dans une session ultérieure relative à la même année d'études.

L'ajournement est prononcé en première ou deuxième session, lorsque l'étudiant qui a réussi tous les examens figurant au programme de la dernière année d'études (au moins 10/20) est en échec pour son TFE et/ou ses stages. Il peut alors présenter, représenter et défendre son travail de fin d'études ainsi qu'accomplir ses stages jusqu'au plus tard le 1^{er} février de l'année académique suivante (art. 14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96).

6. Refus

Le refus est prononcé lorsque le jury estime que le candidat n'est pas dans les conditions d'admission (ou de réussite finale) et qu'il ne peut plus lui être accordé une nouvelle épreuve dans une session ultérieure relative à la même année d'études. Le refus est généralement prononcé en seconde session, mais peut également, en cas de fraude, être prononcé en première session.

7. Admission à 48 crédits dans l'année supérieure

Les étudiants qui auront réussi 48 crédits sur les 60 de l'année d'études, pourront être admis à l'année d'études supérieure même s'ils doivent encore, pour réussir, acquérir les 12 crédits restants, pour autant qu'ils n'aient pas été définis comme

pré-requis nécessaires à la poursuite des études. Les pré-requis sont fixés annuellement par le Conseil de catégorie et mentionnés dans le programme des études de l'année académique.

8. Prolongation de session

Les étudiants qui auront réussi 48 crédits sur les 60 de l'année d'études pourront obtenir une prolongation de session pour autant qu'aucun des 12 crédits restants n'ait été défini comme pré-requis nécessaires à la finalisation des études. Les pré-requis nécessaires à la finalisation des études sont arrêtés annuellement par le Conseil de catégorie et mentionnés dans le programme des études de l'année académique.

9. Critères de délibération

Pour déclarer l'admission (ou la réussite finale), l'admission à 48 crédits, la prolongation de session, l'ajournement (y compris art. 14, al. 2 de l'AGCF du 02/07/96) ou le refus des étudiants, le jury se réfère à des critères de motivations tels que :

1. Critères de motivation du jury pour l'admission (ou la réussite finale) d'un(e) étudiant(e) (en 1^{ère} ou 2^{ème} session):

A1	De plein droit
A2	Pourcentage de l'épreuve élevé
A3	Pourcentage de l'épreuve proche de la mention attribuée (=58%, =68%, =78%)
A4	Caractère limité en nombre et en gravité de(s) (l') échec(s)
A5	Caractère limité en nombre de(s) (l') échec(s)
A6	Caractère limité en gravité de(s) (l')échec(s)
A7	Caractère accidentel de(s) (l') échec(s), maîtrise de compétences similaires au travers de diverses activités d'apprentissage
A8	Caractère accidentel de(s) (l') échec(s)
A9	Au moins 48 crédits pour chacun desquels l'étudiant(e) a obtenu 50% et pour l'ensemble desquels il a totalisé au moins 60% (les crédits résiduels ne sont pas définis comme pré-requis)
A10	Comportement responsable aux diverses activités d'apprentissage, principalement aux ateliers de formation professionnelle, lors des stages
A11	Comportement responsable aux diverses activités d'apprentissage
A12	Profil de l'étudiant : capacités, potentialités, participation, motivation, progrès régulier et positif dans les activités d'apprentissage
A13	Mérite de l'étudiant : qualité des travaux, des stages, ateliers de formation professionnelles
A14	Mérite de l'étudiant : qualité des travaux, des stages, du travail de fin d'études, ateliers de formation professionnelles
A15	Cas de force majeure ou situation exceptionnelle à apprécier par le jury
A16	Profil de l'étudiant : progrès régulier et positif dans les activités d'apprentissage
A17	Profil de l'étudiant : progrès manifeste entre les sessions d'une même année académique

2. Critères de motivation du jury pour l'ajournement (en 1^{ère} session), ou le refus (en 2^{ème} session) d'un(e) étudiant(e) sans possibilité d'admission dans l'année d'études supérieure ou prolongation de session (art.11 et 11bis)

B1	Pourcentage de l'épreuve < 58%
----	--------------------------------

B2	Pourcentage de l'épreuve $\geq 58\%$ et $< 60\%$ <u>et</u> un échec
B3	Maîtrise écrite et orale insuffisante de la langue française
B4	Un seul échec, mais dans une activité d'apprentissage qui constitue un pré-requis nécessaire à la poursuite ou la finalisation des études
B5	Plusieurs échecs dans des pré-requis nécessaires à la poursuite ou la finalisation des études
B6	Caractère non limité en nombre et en gravité des échecs
B7	Caractère non limité en nombre des échecs
B8	Caractère non limité en gravité de(s) (l') échec(s)
B9	Impasse manifeste constatée lors d'une activité d'apprentissage
B10	Manque de maîtrise de compétences au travers de diverses activités d'apprentissage, notamment une moyenne insuffisante dans un groupe de branches
B11	Comportement non responsable aux différentes activités d'apprentissage, lors des ateliers de formation professionnelle ou des stages
B12	Comportement non responsable aux différentes activités d'apprentissage, lors des ateliers de formation professionnelle, des stages ou dans la conduite du travail de fin d'études
B13	Comportement non responsable dans certaines activités d'apprentissage
B14	Maîtrise insuffisante de pré-requis nécessaires à la poursuite ou la finalisation des études
B15	Absence à au moins un examen

3. Critères de motivation du jury pour l'ajournement (en 1ère ou 2^{ème} session) d'un(e) étudiant(e) qui a réussi tous les examens figurant au programme de la dernière année d'études (au moins 10/20) susceptible de bénéficier d'une session prolongée pour présenter et défendre son TFE ou accomplir ses stages jusqu'au 1^{er} février au plus tard (art.14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96).

C1	Tous les examens figurant au programme de la dernière année d'études sont réussis (au moins 10/20), sauf le TFE (art. 14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96).
C2	Tous les examens figurant au programme de la dernière année d'études sont réussis (au moins 10/20), sauf les stages (art. 14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96)
C3	Tous les examens figurant au programme de la dernière année d'études sont réussis (au moins 10/20), sauf le TFE et les stages (art.14, al.2 de l'AGCF du 02/07/96)

4. Critères de motivation du jury pour le refus d'un étudiant en 1ère session

D1	Motifs disciplinaires (fraude)
----	--------------------------------

5. Critères de motivation du jury pour le refus d'un grade

E1	un seul échec grave
E2	Note insatisfaisante dans un des axes de savoir-faire (AFP, AICIP, stages)
E3	Attitudes socio-professionnelles insatisfaisantes

CATEGORIE TECHNIQUE

1. Définitions.

- 1. Groupe d'activités d'enseignement :** ensemble cohérent de contenus (de 1 à 5 contenus différents) dans une même année d'études. L'échec dans un groupe est considéré comme un élément objectif de discussion.
- 2. Epreuve :** ensemble des examens d'une année d'études.
- 3. Echec léger :** cote d'examen ou d'un groupe qui est ≥ 8 et < 10 sur 20.
- 4. Echec grave :** cote d'examen ou d'un groupe qui est ≥ 6 et < 8 sur 20.
- 5. Echec très grave :** cote d'examen ou d'un groupe qui est < 6 sur 20.
- 6. Caractère limité en nombre des échecs :** nombre d'échecs < 2

2. Rappel important.

Le jury d'examens délibère collégalement et souverainement. Il veille, dans le respect de la réglementation en vigueur, à prendre des décisions cohérentes et équitables. Celles-ci ne sont pas uniquement le résultat d'une «analyse froide» des tableaux de résultats, mais s'inscrivent dans une «optique pédagogique» qui doit privilégier l'intérêt majeur de l'étudiant.

3. Décisions du jury.

Le jury décide :

- En première session :** de la réussite (avec mention), de l'ajournement ou du refus de l'étudiant ayant présenté l'épreuve.
- En seconde session :** de la réussite (avec mention) ou du refus de l'étudiant ayant présenté l'épreuve.

4. Réussite et mentions.

Réussit de plein droit l'étudiant qui a obtenu au moins 50% des points attribués à chaque activité d'enseignement et 60% des points attribués à l'épreuve.

Les mentions attachées à la réussite sont les suivantes :

- La plus grande distinction :** peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins 90% des points de l'épreuve (peut toutefois être accordée à partir de 88%).
- Grande distinction :** peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins 80% des points de l'épreuve (peut toutefois être accordée à partir de 78%).
- Distinction :** peut être accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins 70% des points de l'épreuve (peut toutefois être accordée à partir de 68%).
- Satisfaction :** est accordée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins 60% des points de l'épreuve (eut toutefois être accordée à partir de 58%).

5. Ajournement.

L'ajournement est prononcé en première session, lorsque le jury estime que le candidat ne satisfait pas aux conditions requises pour obtenir une des mentions précédentes, ce qui lui occasionne une nouvelle épreuve dans une session ultérieure relative à la même année d'études.

6. Refus.

Le refus est prononcé lorsque le jury estime que le candidat n'est pas dans les conditions de réussite et qu'il ne peut plus lui être accordé, au cours de l'année académique, une nouvelle épreuve dans une session ultérieure relative à la même année d'études. Le refus est généralement prononcé en seconde session, mais peut également, dans certaines circonstances, être prononcé en première session.

7. Critères de délibération.

Pour déclarer l'admission (ou la réussite finale), l'ajournement ou le refus des étudiants qui ne sont pas admis de plein droit et de ceux qui n'échouent pas d'office, le jury se réfère à des critères de délibération dont *voici les principaux* :

1. Critères de motivation du jury favorisant la réussite d'un étudiant.

(Choisir un ou plusieurs critères).

- 1.1 Pourcentage de l'épreuve supérieur à 65%.
- 1.2 Pourcentage de l'épreuve proche (différence $< 2,0\%$) de la mention attribuée.
- 1.3 Caractère limité en nombre des échecs : < 2 échecs.

- 1.4 Caractère limité en gravité de l'échec ou des échecs : échec(s) léger(s) $\geq 8/20$.
- 1.5 Caractère accidentel de l'échec ou des échecs, maîtrise de compétences similaires au travers des diverses activités de formation.
- 1.6 Comportement responsable aux diverses activités d'enseignement, principalement aux travaux pratiques, lors de stages ou dans la conduite d'un travail de fin d'études.
- 1.7 Profil de l'étudiant : évolution positive et régulière, capacités (résultats obtenus lors des années antérieures), personnalité, potentialités propres.
- 1.8 Mérite de l'étudiant : qualité du travail, du stage, du travail de fin d'études.
- 1.9 Cas de force majeure ou situation exceptionnelle à apprécier par le jury.

2. Critères de motivation du jury pour l'ajournement (1ère session) ou refus d'un étudiant (2ème session).

(Choisir un ou plusieurs critères).

- 2.1. Pourcentage trop faible (<60%) de l'épreuve.
- 2.2. Caractère non limité en nombre (≥ 3) des échecs.
- 2.3. Caractère non limité en gravité de l'échec ou des échecs : échec(s) grave(s) (<8/20).
- 2.4. Gravité extrême de l'échec ou des échecs : échec(s) très grave(s) (<6/20).
- 2.5. Impasse manifeste constatée lors d'une activité d'enseignement.
- 2.6. Manque de maîtrise de compétences similaires au travers de diverses activités de formation, notamment une moyenne insuffisante (<10/20) dans un groupe d'activités d'enseignement.
- 2.7. Comportement(s) non-responsable aux différentes activités d'enseignement, lors des travaux pratiques, de stages ou dans la conduite d'un travail de fin d'études.
- 2.8. Cas de force majeure ou situation exceptionnelle à apprécier par le jury.
- 2.9. Pourcentage global < à 60 % et nombre d'échecs ≥ 1

1. Critères de motivation du jury pour le refus d'un étudiant en 1ère ou en 2ème session

- 3.1 Motif disciplinaire (fraude).

4. Critères de motivation du jury pour la réussite à 48 crédits.

- 4.1 Au moins 48 crédits pour chacun desquels l'étudiant(e) a obtenu 50% et pour l'ensemble desquels il a totalisé au moins 60% (les crédits résiduels ne sont pas définis comme prérequis)

catégorie pédagogique Catégorie économique	Ressortissants de l'U.E.				Résidents belges		Non-ressortissants de l'U.E.	
	Non boursiers		Condition modeste		Boursiers			
	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e
Minerval de la Communauté française	175,01 €	227,24 €	64,01 €	116,23 €	0,00 €	0,00 €	175,01 €	227,24 €
Frais d'études	418,89 €	418,89 €	309,99 €	257,77 €	0,00 €	0,00 €	418,89 €	418,89 €
Droit d'inscription spécifique (DIS)							992,00 €	992,00 €
TOTAL 2010-2011	593,90 €	646,13 €	374,00 €	374,00 €	0,00 €	0,00 €	1 585,90 €	1 638,13 €

Catégorie technique TC (Bac en électromécanique)	Ressortissants de l'U.E.				Résidents belges		Non-ressortissants de l'U.E.	
	Non boursiers		Condition Modeste		Boursiers			
	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e	1e et 2e	3e
Minerval de la Communauté française	175,01 €	227,24 €	64,01 €	116,23 €	0,00 €	0,00 €	175,01 €	227,24 €
Frais d'études	376,47 €	376,47 €	309,99 €	257,77 €	0,00 €	0,00 €	376,47 €	376,47 €
Droit d'inscription spécifique (DIS)							992,00 €	992,00 €
TOTAL 2010-2011	551,48 €	603,71 €	374,00 €	374,00 €	0,00 €	0,00 €	1 543,48 €	1 595,71 €

Département Ingénieurs industriels	Ressortissants de l'U.E.				Résidents belges		Non-ressortissants de l'U.E.				
	Non boursiers		Condition Modeste		Boursiers						
	années non diplômantes	années diplômantes	années non diplômantes	années diplômantes	années non diplômantes	années diplômantes	1e B.S.I.	2e B.S.I.	3e B.S.I.	1e I.I.	2e I.I.
Minerval de la Communauté française	350,03 €	454,47 €	239,02 €	343,47 €	0,00 €	0,00 €	350,03 €	350,03 €	454,47 €	350,03 €	454,47 €
Frais d'études	486,93 €	382,49 €	329,40 €	247,87 €	0,00 €	0,00 €	486,93 €	486,93 €	382,49 €	486,93 €	382,49 €
Droit d'inscription spécifique (DIS)							1 487,00 €	1 487,00 €	1 487,00 €	1 984,00 €	1 984,00 €
TOTAL 2010- 2011	836,96 €	836,96 €	568,42 €	591,34 €	0,00 €	0,00 €	2 323,96 €	2 323,96 €	2 323,96 €	2 820,96 €	2 820,96 €

Les syllabi et les photocopies obligatoires sont fournis (en ligne et en version papier). Par ailleurs, des activités parascolaires ou l'achat de livres pourraient être proposés. Ces frais supplémentaires seront pris en charge par l'étudiant.

Les droits d'inscription à la deuxième session s'élèvent à 45 €

Frais afférents aux biens et services fournis aux étudiants en 2010-2011

1. Accès et utilisation des bibliothèques

- 1.1. Revues et ouvrages
- 1.2. Logiciel de gestion
- 1.3. Locaux charges comprises
- 1.4. Frais de personnel MA
 - Frais de personnel MFP
 - Frais de personnel ADM

2. Accès et utilisation des médiathèques

- 2.1. Laboratoires audio-visuels (équipement)
- 2.2. Laboratoires informatiques (équipement & Charges)
- 2.3. Locaux charges comprises
- 2.4. Licences
- 2.5. Frais de personnel MA
 - Frais de personnel MFP
 - Frais de personnel ADM

3. Accès et utilisation des locaux de convivialité

- 3.1. Locaux charges comprises
- 3.2. Frais de personnel MFP
 - Frais de personnel OUV

4. Equipement et matériel au service de l'étudiant

- 4.1. Liaison internet pour ordinateurs (1 Line, fibre, raccord, red. selon clé de répartition...)
- 4.2. Matériel et maintenance Enseignement à distance
- 4.2. Matériel au service des étudiants
 - 4.2.1. Frais de personnel MA
 - Frais de personnel MFP
 - Frais de personnel ADM

5. Documents, photocopies et consommables à l'usage de l'étudiant

- 5.1. Documents, photocopies (hors syllabus) et consommables (400 copies par étudiants)
- 5.2. Timbres

6. Gestion administrative des dossiers des étudiants

- 6.1. Logiciel de gestion (GE, GD)
- 6.2. Frais de personnel (GE, GD)
- 6.3. Consommables
- 6.4. Gestion des dossiers des étudiants en mobilité
 - 6.4.1. Subvention à la mobilité sur fonds propres
 - 6.4.2. Assurances assistances étranger
 - 6.4.3. Locaux charges comprises
 - 6.4.4. Frais de personnel MA
 - 6.4.5. Frais de personnel MFP
 - 6.4.6. Frais de personnel ADM
- 6.5. Assurances non obligatoires souscrites pour les étudiants
 - 6.5.1. Contrats d'assurances
 - 6.5.2. Frais de personnel MA
 - Frais de personnel MFP
- 6.6. Aide aux méthodes de travail et orientation
 - 6.6.1. Frais de personnel MA
 - 6.6.1. Locaux charges comprises
- 6.7. Agenda Haute École Blaise Pascal
 - 6.7.1. Agenda
 - 6.7.2. Frais de personnel MA

**DECLARATION DE L'EMPLOYEUR
ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

Je soussigné(e) (prénom, nom):.....

De l'Institution/Entreprise (*):

Sise (adresse complète):

Certifie que Mme/Mlle/M. (*) (Prénom, nom) :

Né(e) à le

A exercé/exerce la fonction suivante au sein de l'institution/entreprise susmentionnée (*):

Fonction :

Service

Du au

En tant que salarié temps plein/mi-temps/tiers temps/trois quarts temps/quatre cinquième temps - indépendant - indépendant à titre complémentaire (*).

Expliquer la nature exacte du travail effectué par le (la) salarié(e)():*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le (la) soussigné(e) certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Etablie en 3 exemplaires à le

Signature

Cachet de l'Institution/Entreprise

(*) Biffer la (les) mention(s) inutile(s).

Quadrimestres	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Semaines
Début 1er Q	13-sept.	14-sept.	15-sept.	16-sept.	17-sept	18-sept	19-sept	1
	20-sept	21-sept	22-sept	23-sept	24-sept	25-sept	26-sept	2
	27-sept	28-sept	29-sept	30-sept	1-oct	2-oct	3-oct	3
	4-oct	5-oct	6-oct	7-oct	8-oct	9-oct	10-oct	4
	11-oct	12-oct	13-oct	14-oct	15-oct	16-oct	17-oct	5
	18-oct	19-oct	20-oct	21-oct	22-oct	23-oct	24-oct	6
	25-oct	26-oct	27-oct	28-oct	29-oct	30-oct	31-oct	7
	1-nov	2-nov	3-nov	4-nov	5-nov	6-nov	7-nov	8
	8-nov	9-nov	10-nov	11-nov	12-nov	13-nov	14-nov	9
	15-nov	16-nov	17-nov	18-nov	19-nov	20-nov	21-nov	10
	22-nov	23-nov	24-nov	25-nov	26-nov	27-nov	28-nov	11
	29-nov	30-nov	1-déc	2-déc	3-déc	4-déc	5-déc	12
	6-déc	7-déc	8-déc	9-déc	10-déc	11-déc	12-déc	13
	13-déc	14-déc	15-déc	16-déc	17-déc	18-déc	19-déc	14
	Fin 1er Q	20-déc	21-déc	22-déc	23-déc	24-déc	25-déc	26-déc
Noël	27-déc	28-déc	29-déc	30-déc	31-déc	1-janv	2-janv	
	3-janv	4-janv	5-janv	6-janv	7-janv	8-janv	9-janv	
Examens	10-janv	11-janv	12-janv	13-janv	14-janv	15-janv	16-janv	
	17-janv	18-janv	19-janv	20-janv	21-janv	22-janv	23-janv	
Début 2e Q.	24-janv	25-janv	26-janv	27-janv	28-janv	29-janv	30-janv	1
	31-janv	1-févr	2-févr	3-févr	4-févr	5-févr	6-févr	2
	7-févr	8-févr	9-févr	10-févr	11-févr	12-févr	13-févr	3
	14-févr	15-févr	16-févr	17-févr	18-févr	19-févr	20-févr	4
	21-févr	22-févr	23-févr	24-févr	25-févr	26-févr	27-févr	5
	28-févr	1-mars	2-mars	3-mars	4-mars	5-mars	6-mars	6
Carnaval	7-mars	8-mars	9-mars	10-mars	11-mars	12-mars	13-mars	
	14-mars	15-mars	16-mars	17-mars	18-mars	19-mars	20-mars	7
	21-mars	22-mars	23-mars	24-mars	25-mars	26-mars	27-mars	8
	28-mars	29-mars	30-mars	31-mars	1-avr	2-avr	3-avr	9
	4-avr	5-avr	6-avr	7-avr	8-avr	9-avr	10-avr	10
	11-avr	12-avr	13-avr	14-avr	15-avr	16-avr	17-avr	
Pâques	18-avr	19-avr	20-avr	21-avr	22-avr	23-avr	24-avr	
	25-avr	26-avr	27-avr	28-avr	29-avr	30-avr	1-mai	11
Fin 2e Q/Début 3eQ.	2-mai	3-mai	4-mai	5-mai	6-mai	7-mai	8-mai	12
	9-mai	10-mai	11-mai	12-mai	13-mai	14-mai	15-mai	13
	16-mai	17-mai	18-mai	19-mai	20-mai	21-mai	22-mai	14
	23-mai	24-mai	25-mai	26-mai	27-mai	28-mai	29-mai	
Examens	30-mai	31-mai	1-juin	2-juin	3-juin	4-juin	5-juin	
	6-juin	7-juin	8-juin	9-juin	10-juin	11-juin	12-juin	
	13-juin	14-juin	15-juin	16-juin	17-juin	18-juin	19-juin	
	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	24-juin	25-juin	26-juin	
	27-juin	28-juin	29-juin	30-juin	1-juil	2-juil	3-juil	
	4-juil	5-juil	6-juil	7-juil	8-juil	9-juil	10-juil	
Vacances d'été	11-juil	12-juil	13-juil	14-juil	15-juil	16-juil	17-juil	
	18-juil	19-juil	20-juil	21-juil	22-juil	23-juil	24-juil	
	25-juil	26-juil	27-juil	28-juil	29-juil	30-juil	31-juil	
	1-août	2-août	3-août	4-août	5-août	6-août	7-août	
	8-août	9-août	10-août	11-août	12-août	13-août	14-août	
	15-août	16-août	17-août	18-août	19-août	20-août	21-août	
Examens	22-août	23-août	24-août	25-août	26-août	27-août	28-août	
	29-août	30-août	31-août	1-sept	2-sept	3-sept	4-sept	
	5-sept	6-sept	7-sept	8-sept	9-sept	10-sept	11-sept	

COURS **EXAMENS** **CONGES** **Jours fériés**

Catégorie ECONOMIQUE

rue des Déportés, 140

6700 ARLON

Tél.: 063 24 51 70

Fax : 063 24 51 71

info.eco@hebp.be

Catégorie PEDAGOGIQUE

rue du Sablon, 47

6600 BASTOGNE

Tél.: 061 21 26 31

Fax : 061 21 69 10

info.peda@hebp.be

Catégorie TECHNIQUE

Electromécanique Arlon

rue de Neufchâteau, 69

6700 ARLON

Tél.: 063 24 28 60

Fax : 063 24 28 68

info.ema@hebp.be

Electromécanique Seraing

rue de la Carrière 20

4100 SERAING

Tél.: 04 336 62 46

Fax : 04 337 03 20

info.ems@hebp.be

Ingénieurs Industriels

Pierrard, 112

6760 VIRTON

Tél.: 063 58 89 40

Fax : 063 57 67 62

info.ing@hebp.be



VIRTON - SERAING - BASTOGNE - ARLON